



Envoi au contrôle de légalité le : 19 décembre 2023

Publication électronique le : 20 décembre 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Pierre GEORGET

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, Mme Michèle JACQUET, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

**Excusé(s)** : M. Jean-Claude DISSAUX, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, M. Ludovic IDZIAK, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Absent(s)** : M. Steeve BRIOIS, Mme Maryse POULAIN.

**ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026**

(N°2023-534)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4 et L.1111-10 et L.1611-4 ;

**Vu** la délibération n°2022-317 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 06/11/2023 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 06/11/2023 ;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 06/11/2023 ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 06/11/2023 ;

**Vu** l'avis de la 4<sup>ème</sup> commission « Equipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 06/11/2023 ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 06/11/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération Grand Calais Terre & Mer et de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, les Communautés de communes des 7 Vallées, du Ternois, et les Communes d'Aire-sur-la-Lys et de Fauquembergues, les contrats de territoires, dans les termes des projets joints en annexes à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'attribuer à la Communauté d'agglomération Grand Calais Terre & Mer, une subvention de 500 000 € pour son projet de construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Calais, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 3 :**

D'attribuer à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, des subventions de 180 000 € et 75 000 € pour ses projets de développement de l'intermodalité au profit notamment des zones d'activités de Nœux-les-Mines et de requalification du Parc du Quinty de Beuvry, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 4 :**

D'attribuer à la Communauté de communes des 7 Vallées, une subvention de 262 860 € pour son projet de requalification du bassin de canoë-kayak de la base de Beaurainville, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 5 :**

D'attribuer à la Communauté de communes du Ternois, en tant que mandataire du projet, une subvention de 200 000 € pour le projet de reconversion d'un bâtiment, propriété de la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise, en hôtel de la formation, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 6 :**

D'attribuer à la Commune d'Aire-sur-la-Lys, une subvention de 460 836 € pour son projet de renaturation urbaine de l'ilot Saint Jean-Baptiste, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 7 :**

D'attribuer à la Commune de Fauquembergues, une subvention de 200 000 € pour son projet d'aménagement d'une liaison apaisée entre le centre et la ville haute, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 8 :**

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération Grand Calais Terre & Mer et de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, les Communautés de communes des 7 Vallées, du Ternois, et les Communes d'Aire-sur-la-Lys et de Fauquembergues, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

**Article 9 :**

Les dépenses versées en application des articles 2 à 7 de la présente délibération seront imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-300J01	2324//9030	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	1 795 860,00	762 860,00
C05-501A01	2324//90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	4 332 182,85	1 115 836,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Rassemblement National)
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 4 décembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Mise en oeuvre des contrats de territoires 2023-2026 - Propositions de subventions

Territoire	Maitrise d'ouvrage	Opération	FIT
Calaisis	Communauté d'agglomération Grand Calais Terre & Mer	1 Construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Calais	500 000,00 €
Artois	Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	1 Développement de l'intermodalité au profit notamment des zones d'activités de Nœux-les-Mines	180 000,00 €
Artois	Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	2 Requalification du Parc du Quinty - Beuvry	75 000,00 €
Montreuillois	Communauté de communes des 7 Vallées	1 Requalification du bassin de canoë-kayak de la base de Beaurainville	262 860,00 €
Ternois	Communauté de communes du Ternois	1 Reconversion d'un bâtiment en hôtel de la formation	200 000,00 €
Audomarois	Commune d'Aire-sur-la-Lys	1 Renaturation urbaine – ilot Saint Jean-Baptiste	460 836,00 €
Audomarois	Commune de Fauquembergues	1 Aménagement d'une liaison apaisée entre le centre et la ville haute	200 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 878 696,00 €</b>

62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département

GRAND CALAIS  
Terres & Mers

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers

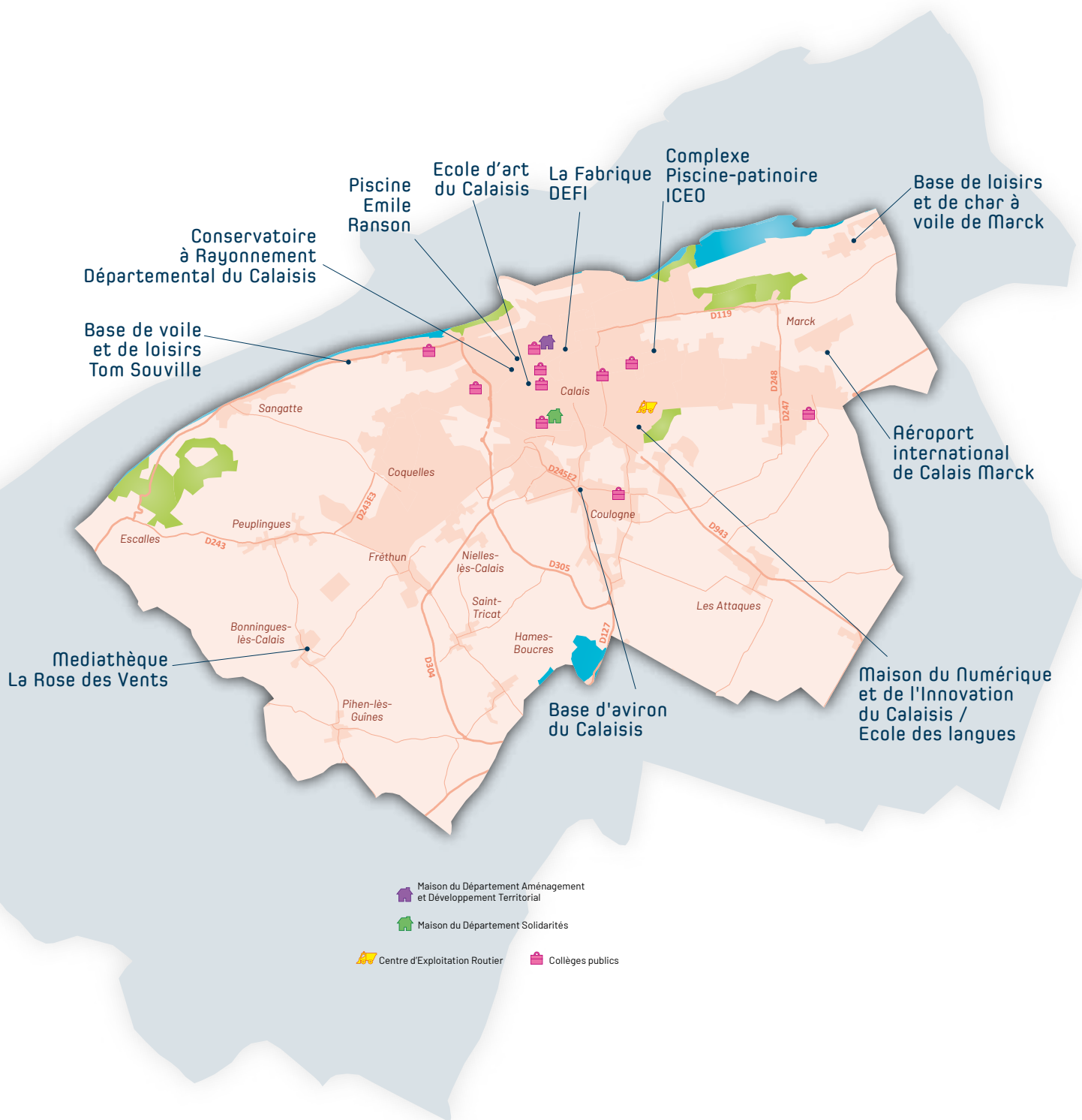


Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales

Photo Jérôme Pouille

Photos Yannick Carbart

# Le territoire du Grand Calais Terres & Mers





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Depuis ma présidence en 2015, j'ai souhaité engager notre agglomération Grand Calais Terres & Mers dans une politique ambitieuse en matière de développement économique, culturel et touristique. Ces ambitions s'incarnent notamment par la rénovation complète du front de mer de Calais qui s'inscrit dans un cadre naturel remarquable et un environnement naturel préservé depuis le Cap Blanc-Nez à Escalles jusqu'au site du Fort Vert à Marck.

S'ajoute à cela une offre culturelle importante sur le territoire communautaire (Beffroi inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, une offre muséale majeure, une scène nationale...) et renforcée avec le projet du Dragon de Calais qui fait du territoire du Calais un site touristique incontournable.

Pour cela, le Calais bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle qui se décline par une offre multimodale d'envergure : autoroutière (A16-A26) ferroviaire (TER, TGV, Eurostar, le Shuttle) et le port de Calais assurant la liaison avec la Grande Bretagne. Ces atouts ont également permis de faire de Grand Calais un acteur majeur de l'économie de la logistique.

L'autre atout majeur de Grand Calais Terres & Mers s'inscrit dans son nom. C'est un espace à la rencontre du littoral et de la campagne, alliant l'urbain et le rural. Cet équilibre - atout majeur pour notre développement économique, notre tourisme et notre cadre de vie - est parfaitement respecté dans le travail que nous mettons en œuvre à l'échelle de l'EPCI.

Fort de ce constat succinct, il apparaît plus que jamais nécessaire de maintenir un soutien important du Conseil Départemental aux côtés des acteurs locaux du Calais pour poursuivre la mutation économique du territoire et de préparer l'avenir en valorisant ses atouts, en améliorant encore son image, et en valorisant le cadre de vie des habitants durement touchés par les crises.

En outre, à la crise migratoire qui marque le territoire depuis les années 2010, sont venues se greffer à cette situation complexe, la sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne (effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021) puis la crise sanitaire du COVID-19. Si d'autres régions traversent des crises similaires, il n'est en France aucun autre territoire que celui du Calais qui connaît ces trois phénomènes simultanément.

Aussi le Conseil Départemental est un acteur clé dans la poursuite du développement touristique, notamment avec le projet du Thomé de Gamont, mais aussi dans l'accompagnement social de nos plus précaires ou encore pour travailler en faveur du bien vivre de nos concitoyens notamment en développant les mobilités douces ou en développant l'accès à l'apprentissage de la natation par la création d'une troisième piscine intercommunale dans le secteur du quartier prioritaire de la ville du Fort Nieulay.

**Natacha Bouchart,**  
**Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers**  
**Maire de Calais**





# Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Création de la Maison de l'emploi et de la formation
- Création de la Maison de la Nature et de l'Environnement (MNE) à Marck
- Construction d'un foyer éclaté de jeunes travailleurs
- Construction du centre social Matisse au Beau-Marais
- Création de la Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode
- Rénovation de l'église Notre Dame de Calais
- Piscine-patinoire ICEO
- Rénovation du stade du souvenir à Calais
- Création de la base de voile de la Gravière à Sangatte
- Stade de l'épopée
- Développer et renforcer les nouvelles pratiques liées au numérique du CRD
- Construire le pôle culturel de l'octogone à Coulogne
- Rénover la base de char à voile intercommunale située à Marck
- Création d'un poste d'Intervenant Social en Gendarmerie

## ZOOM

*sur une opération  
contractualisée*



## L'ÉCOLE D'ART

L'école d'art « Le Concept » a ouvert ses portes en septembre 2014 au cœur de la ville de Calais, prenant le relais d'une école créée 90 ans plus tôt. Cet espace de 2 500 m<sup>2</sup>, répond au souhait de Grand Calais Terres & Mers de faire rayonner les arts visuels sur son territoire dans ses dimensions d'enseignement, de création et de médiation. Une résidence de 25 logements, attenants, sort également de terre.

Les activités de l'école d'art regroupent l'enseignement dédié aux arts plastiques et la création, avec l'accueil d'artistes en résidence notamment, projet soutenu par le Département aux côtés du FRAC et de la DRAC. Le lieu est structuré par pôle (image et son, volume-sculpture-céramique, dessin-gravure, peinture-couleurs, espaces ressources). Une saison culturelle dans et hors les murs renforce sa présence sur le territoire et tisse des liens avec les collèges, les médiathèques et les structures médico-sociales notamment.

À l'occasion de la construction de ce nouvel espace, l'école ouvre une classe préparatoire aux écoles supérieures d'art (cursus unique à l'échelle régionale) réaffirmant l'importance du versant formation du lieu et son rayonnement. Totalement dédiée à la qualification des pratiques en amateur, l'école d'art agit en écho aux orientations du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur.

Ce projet a reçu le soutien du Département par la mobilisation du fond de contractualisation à hauteur de 950 000 €.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

## *Le projet de territoire du partenaire*

Parmi les « fondements historiques » du projet de territoire, s'esquisse la présence d'un tissu économique hérité du passé dentellier, reconnu dans le monde entier. Toutefois, celle-ci reste structurellement fragile et la période de désindustrialisation du territoire a emporté une certaine paupérisation de celui-ci. Si le territoire dispose encore de quelques industries de cette époque, l'économie s'est ensuite structurée autour des infrastructures, à savoir le port, aujourd'hui modernisé et étendu, et le Tunnel sous la Manche. Quelques grandes industries et activités liées se maintiennent sur le territoire à l'instar des câbles, de la fibre optique, de la logistique, des services de sécurité et d'entretien d'infrastructures... Mais l'économie du territoire est aujourd'hui à dominante présente (69,5 % des établissements actifs en 2017). Aussi, afin de la redynamiser et de la diversifier et donc de soutenir la création d'emplois, nombreux sont les projets qui se multiplient autour du tourisme, du numérique, de la logistique, et du développement durable. Ce développement passe notamment par la présence de nombreuses structures de formation et par de grandes opérations en faveur d'un changement profond d'image du territoire.

Ce changement profond d'image s'illustre concrètement par la réalisation de travaux de requalification et de modernisation des espaces publics, ou d'amélioration du cadre de vie. Le territoire s'attache par exemple à reconquérir les friches, stigmates du passé, en de nouveaux quartiers prêts



à accueillir de nouveaux habitants. Les secteurs les plus stratégiques de cœur d'agglomération, où se concentrent les flux et où la vie économique et touristique bat son plein, sont peu à peu requalifiés. Après le quartier de Calais Nord, le Front de Mer de Calais est aujourd'hui l'objet de tous les regards. Récemment inauguré, ses espaces participent à ancrer Calais dans une nouvelle ère, à reconsidérer le territoire comme une véritable destination balnéaire, mais aussi comme un territoire attractif, où il fait bon vivre, s'implanter, et qu'il est plaisant de visiter. Cette mue du cœur d'agglomération passe aussi par la création d'un pôle d'échanges multimodal.

Face aux nombreux sites potentiels à requalifier et à la complexité de cer-

taines opérations, Grand Calais Terres & Mers a particulièrement besoin d'un accompagnement fort des partenaires et financeurs pour valoriser ces friches, encourager le retour de populations en cœur d'agglomération. Les actions sur le cadre de vie passent par la requalification d'espaces structurants, en réponse au vieillissement des ouvrages mais aussi dans une optique de moderniser voiries, réseaux, places... Cette rénovation doit prendre en compte à la fois la transition écologique et l'évolution des modes de vies.

Parallèlement, le développement du territoire s'appuie sur un ancrage culturel et social hérité de l'histoire et de la construction de traditions au fil des décennies. De grands équipements

culturels structurent aujourd'hui l'offre du territoire (Cité de la Dentelle, Scène Nationale, Grand Théâtre et salles de concert/spectacles, Conservatoire de Musique et de Danse, École d'Arts...) autour de l'enseignement et la création artistique, du spectacle vivant, l'événementiel, de la lecture publique, ou encore de la valorisation du patrimoine. Quelques éléments clefs, connus dans le monde entier, jouent un rôle fédérateur de l'image du territoire à l'exemple du beffroi de l'Hôtel de Ville de Calais et des Six Bourgeois, qui ont notamment participé à l'inscription de Calais parmi les Villes d'Art et d'Histoire. Parallèlement, le territoire s'est construit des traditions au fil des 30 dernières années, autour du spectacle de rue, de l'événementiel « hors norme ». Elles trouvent aujourd'hui un ancrage avec l'arrivée du Dragon de Calais, machine monumentale, objet artistique de déambulation et de spectacle au sein de l'espace urbain, nouveau moteur d'attractivité culturelle et touristique.

Le tissu d'équipements (sport, culture, éducation-formation, santé...) reste par ailleurs un véritable atout pour la vie quotidienne des habitants de l'agglomération, vecteur de bien-être, d'ouverture et de créativité... Le nombre très important de structures sportives et associatives et leur diversité démontrent un certain niveau de dynamisme et d'implication des habitants dans la vie locale. En ce sens le territoire attache une importance toute particulière à maintenir le niveau de qualité et de diversité des équipements que ce soit en création d'équipements neufs que de réhabilitation, notamment en réponse à un vieillissement de certains d'entre eux (mise aux normes, extensions, réhabilitation thermique...) ou à des besoins nouveaux (compétitions sportives, montée en puissance de certaines disciplines, pratiques nouvelles...).

Face à une certaine fragilité du territoire, l'accompagnement social, en grande majorité sur la commune de Calais, a toujours été un axe fort d'intervention. Avec l'appui de centres sociaux, véritables moteurs au sein des quartiers, de nouveaux projets s'ar-

ticulent autour de la lutte contre les inégalités, le décrochage des jeunes, les difficultés de santé... En parallèle, la Politique de la Ville se décline aussi dans les quartiers avec le déploiement d'opérations de rénovation urbaine de grande envergure.

Enfin, Grand Calais Terres & Mers ne peut envisager son projet de territoire sans un rapport important à l'espace, à la nature, à l'environnement. Il est identifiable par la présence des falaises du Cap Blanc-Nez, classées Grand Site de France.

Grand Calais se trouve à la jonction de deux grandes entités paysagères : les collines du Boulonnais (Cap Blanc Nez) et la plaine maritime du delta de l'Aa. Au cœur de ce contexte paysager littoral qui s'étend sur près de 22 km de long, la présence de l'eau est incontournable. Grand Calais Terres & Mers, compétente en matière de production, de transport et de stockage de l'eau potable, attache une importance toute particulière à la préservation de cette ressource. La question de l'eau apparaît aussi par le biais de phénomènes de ruissellement et de risques d'inondations, impliquant un enjeu fort de fixer les sols par la renaturation.

La Mobilité est aussi au cœur des réflexions, participant à la fois à l'évolution des pratiques, à une desserte égale des différentes communes de l'agglomération à la ville-centre, mais aussi à la lutte contre le dérèglement climatique, et à faire évoluer le cadre de vie sur le territoire. Après avoir décidé la gratuité des transports collectifs, le territoire s'attache aujourd'hui à développer les pratiques cyclables, encourager la marche, mais aussi à mieux organiser les flux automobiles, notamment autour des pratiques domicile-travail (parkings-relais, covoiturage...).

Enfin, du point de vue touristique, les étés 2020 et 2021 ont permis d'observer un véritable retour au « tourisme de proximité ». Les visiteurs ont salué la qualité du cadre de vie ou encore la diversité de l'offre du territoire. Tout cela représente une véritable chance pour Grand Calais Terres & Mers, situé

dans une région très peuplée, très bien équipée en matière d'infrastructures (ferroviaires, routières) et attenantes à d'autres pays européens attirés par le littoral de la Côte d'Opale.

Ainsi, le projet de territoire de Grand Calais Terres et Mers, approuvé par le Conseil Communautaire du 20 septembre 2022, décline une stratégie territoriale et un programme d'actions en faveur de l'emploi, de l'attractivité, du cadre de vie et de l'environnement, à la croisée des volets environnementaux, économiques et sociaux.

Il comporte 4 grands axes d'intervention :

- GRAND CALAIS TERRES ET MERS, territoire de développement économique stratégique au Nord-Ouest de l'Europe : Le Port, le Tunnel et la Plage moteurs pour l'implantation d'entreprises et l'attractivité résidentielle ; Ce premier axe prioritaire traite des ambitions en matière de développement économique et d'emploi et met au premier plan la question de l'attractivité, tant touristique que résidentielle ;
- GRAND CALAIS TERRES ET MERS, une identité renouvelée : le mariage d'une campagne préservée et d'espaces urbains moteurs ; Ce deuxième axe traite des orientations en matière d'habitat, de renouvellement urbain, mais aussi des projets en faveur du cadre de vie, et de la mobilité des personnes sur le territoire ;
- GRAND CALAIS TERRES ET MERS, culture, loisirs, sport, solidarités : une offre complète et pour tous ; Cet axe du projet de territoire aborde les projets d'équipements, mais aussi l'accompagnement, ou les services offerts dans le cadre de l'épanouissement des habitants au quotidien ;
- GRAND CALAIS TERRES ET MERS, projetée dans l'avenir : une gestion anticipée face aux changements du climat et de la société. Le projet de territoire intègre différents projets au titre de la transition écologique : déchets, eau, assainissement, énergies, risques.

Ce programme d'actions est décliné en opérations pilotées par des maîtres d'ouvrage, publics ou privés, pour certaines mises en œuvre, et pour d'autres en projet.

# Partie 2

## Axes communs du contrat

### *Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers*

Au regard de sa position géographique, de la présence d'infrastructures majeures et des impacts du transmanche notamment liés au Brexit, la mobilité est un sujet important sur le territoire du Calaisis. De plus, Calais plus grande ville du Département et son agglomération concentrent les principaux services à la population, équipements et commerces générant ainsi un nombre important de flux.

Suite à l'étude de desserte globale, menée par l'État et le Département dans le cadre du contrat de soutien au Calaisis (avenant CPER 2015-2020), des comités techniques réunissant les acteurs du territoire (Département, DDTM, DIR, Eurotunnel, SITAC, EPCI) sont régulièrement organisés pour échanger sur les projets d'aménagements. Cette coordination des acteurs locaux permet notamment de veiller au maintien de la bonne accessibilité du territoire tout en prenant en compte les enjeux de transition écologique.

Le secteur des transports étant le premier contributeur en matière de gaz à effet de serre, il est essentiel de développer des modes de déplacements plus durables et respectueux de l'environnement. C'est ainsi qu'à travers son pacte des solidarités territoriales, le Département entend encourager les nouvelles pratiques de mobilité en poursuivant notamment son action en faveur du covoiturage et de l'aménagement d'un réseau cyclable structuré, sécurisé, cohérent et continu.

Aussi, la validation du schéma intercommunal des itinéraires cyclables, du plan vélo à l'échelle de Calais et du plan vélo départemental offre l'opportunité de coordonner les réseaux structurants et locaux et ainsi encourager la pratique du vélo dans les déplacements du quotidien. Les in-



terconnexions entre les tronçons seront également facilitées par le déploiement du réseau points nœuds. Par ailleurs, même si le report modal de la voiture vers les transports publics reste limité, la mise en place de la gratuité des bus du réseau de transport du Calaisis est venue encourager l'utilisation de ce moyen de transport en commun, notamment auprès des jeunes.

Ainsi, qu'il s'agisse du développement des liaisons douces, des aires de covoiturage, de l'accès des zones d'activités dont Turquerie/Transmarck (RD247) et Rivière Neuve (RD 940 et 304), il convient de poursuivre le travail partenarial pour définir les priorités d'intervention et concrétiser les ambitions territoriales notamment en matière de mobilité décarbonnée.

### **Vers une attractivité territoriale renforcée**

Depuis plusieurs années, l'agglomération du Calaisis met en œuvre une stratégie d'attractivité ambitieuse pour valoriser l'image du territoire. Cette stratégie, qui s'appuie sur les opportunités et potentiels économiques, une situation géographique privilégiée, des richesses culturelles, patrimoniales et paysagères diversifiées, ainsi qu'une offre d'équipements et de services de qualité, contribue à l'ambition du Département de faire du Pas-de-Calais un territoire d'exception où il fait bon vivre.

Ainsi, après la réussite de l'aménagement du front de mer et de l'événementiel lié au Dragon, le développement de l'attractivité touristique pourrait se poursuivre avec le projet de reconversion du « Thomé du Gamont »,





Photo Yannick Cadant

bâtiment situé sur le Mont d'Hubert ou encore la poursuite de l'EV4 vers Sangatte. Étudiés dans le cadre de l'Opération Grand Site de France et du schéma d'accueil local du Blanc Nez, ces projets s'inscrivent dans une stratégie d'intervention globale visant à améliorer l'accueil, l'information et la découverte du territoire pour les visiteurs. Aussi, la valorisation de l'offre touristique passera par la structuration et la diffusion d'une identité commune, cohérente et partagée avec notamment la mise en place d'un schéma de signalisation touristique.

S'agissant de l'EV5, la poursuite de son aménagement le long du canal entre Guînes et Calais constitue un véritable atout pour le territoire du Calais. En effet, l'association du fluvial et du cyclable offre l'opportunité de mettre en valeur les voies d'eau, de développer le tourisme, de valoriser le patrimoine ou encore d'améliorer le cadre de vie des habitants. Avec cette perspective d'attractivité mutuelle, un partenariat réunissant les acteurs-gestionnaires du domaine public fluvial, des politiques cyclables et des véloroutes et voies vertes pourrait être envisagé en vue

de définir un aménagement cyclable structuré et sécurisé, en réponse au vieillissement des ouvrages et aux problématiques de ruptures liées au tissu urbain.

Enfin, de grands équipements culturels, sportifs et de loisirs, structurent d'ores et déjà le territoire de l'agglomération (Channel Scène Nationale, Cité Internationale de la Dentelle et de la Mode, École d'Art, site de l'Octogone, base Tom Souville, complexe ICEO...) et contribuent, avec les éléments patrimoniaux remarquables tels que l'Église Notre-Dame ou encore le Beffroi de Calais inscrit à l'UNESCO, au rayonnement et à l'image du territoire. Aussi, au-delà du maillage qui permet à la population une meilleure accessibilité, il convient de maintenir le niveau de qualité de ces équipements mais aussi diversifier l'offre pour répondre aux nouveaux besoins et renforcer l'attractivité.



Photo Yannick Cadant

### **Vers une meilleure valorisation des ressources naturelles territoriales**

En matière d'environnement, l'agglomération s'empare du sujet à travers la déclinaison de son PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) mais aussi de son PAT (Projet Alimentaire Territorial).

Le Projet Alimentaire Territorial de Grand Calais Terres & Mers a été reconnu et labellisé de niveau 1 (phase émergence) par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation en mars 2022. Le projet de l'agglomération vise à davantage développer les circuits courts dans les restaurations scolaires mais aussi auprès de l'hôtellerie-restauration. Le déploiement de points de vente de produits agricoles ou encore la création d'une unité de transformation agro-alimentaire sont autant de réflexions à l'étude. Le déploiement du PAT de Grand Calais passe aussi par la mise en place d'actions visant à sensibiliser les plus jeunes publics sur le bien-manger, comme en témoigne la création d'un forum alimentation durable à destination des scolaires, auquel le Département s'est associé. En lien avec cet objectif de sensibilisation, le Département a initié un partenariat avec le SEVADEC (Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets) et le SYMPAC (Syndicat Mixte du Pays du Calais) dans la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des collèges de l'agglomération. Le Département a par ailleurs également impulsé des actions visant à lutter contre le gaspillage alimentaire et à agir en faveur de l'alimentation durable qui sont d'ores et déjà engagées au sein de plusieurs collèges volontaires de l'agglomération, avec ces deux mêmes acteurs. La lutte contre la précarité alimentaire est aussi un axe de travail majeur du Projet Alimentaire Territorial.

Enfin, la stratégie environnementale de l'agglomération passe aussi par l'amélioration du cadre de vie des habitants matérialisée par un verdissement des espaces. Dans ce cadre, une stratégie de reconquête et de renaturation des espaces (friches par exemple) est à l'œuvre avec l'appui des partenaires de l'agglomération et à laquelle le Département pourrait s'associer dans le cadre de sa politique biodiversité.

Également concernée par les phénomènes de ruissellement et d'érosion sur la partie ouest de son territoire,

l'agglomération entend mettre en œuvre, avec l'appui des partenaires, une stratégie d'actions pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols sur le bassin-versant des pieds de coteaux.

### **Vers l'amélioration de l'accompagnement social et numérique auprès des publics**

Sur le plan social, l'agglomération et principalement la ville de Calais présentent d'importantes fragilités socio-économiques comme en témoigne le taux de chômage qui est parmi les plus élevés du Département (11,2 %, source Pôle Emploi 2022), le faible niveau de diplômés ou encore la part importante de bénéficiaires du RSA (12 % des bénéficiaires du RSA de l'ensemble du Département).

Avec ses maisons du Département, les différents sites et points d'accueil, les permanences sociales, les consultations PMI ou encore son intervention à domicile, le Département déploie une forte présence des services de solidarités sur le territoire. Cette présence physique est enrichie par une offre d'accompagnement numérique importante, à l'instar de la plateforme de partage d'informations, WikiSol62.

Aussi, le Département, en tant que chef de file des solidarités humaines, et l'agglomération GCTM, investie dans des dispositifs d'accompagnement des plus fragiles notamment au titre de la Politique de la Ville, entendent poursuivre leur partenariat en faveur de l'action sociale en renforçant notamment la démarche d'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP), en cohérence avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Pour cela, le renforcement des liens et des collaborations avec les différents acteurs du territoire de l'agglomération, (intercommunalités, communes, CIAS, CCAS, centres sociaux...) est essentiel pour mettre en cohérence leurs fonctionnements et ainsi améliorer l'accueil, l'orientation, l'évaluation et la prise en charge des publics, notamment les plus vulnérables.

Par ailleurs, si le numérique peut venir simplifier l'accès aux droits sociaux et améliorer la qualité du service rendu aux habitants, il s'agit également d'améliorer le repérage des publics qui en sont éloignés et les orienter vers les partenaires de l'accompagnement numérique. Pour cela, le Département a déployé des « Pass numérique » et s'appuie sur des structures partenaires pour proposer des parcours de formation adaptés.

Ces structures partenaires présentes sur le Calais, qui reste le territoire le plus jeune du Pas-de-Calais, sont d'ailleurs un réel appui en matière d'accompagnement des politiques du Département en faveur de la jeunesse, à l'instar de la Fabrique Défi ou du SAS Coluche pour l'intégration dans l'emploi ou encore des centres sociaux pour le suivi dans les quartiers. Pour exemple, l'événement « L'Escape Calais » organisé par le Département et la Fabrique Défi, va permettre à 200 jeunes, entre 16 et 25 ans, de découvrir les partenaires qui pourraient les aider dans leur vie quotidienne et faciliter leur autonomie.

Il convient ainsi d'accroître le partenariat avec ces structures et notamment avec la Maison du numérique qui concourt à l'ambition départementale de renforcer la lutte contre les discriminations en formant les collégiens à l'esprit critique et en leur donnant les clés d'un usage raisonné du numérique et des réseaux sociaux.

Le secteur de l'Économie sociale et solidaire, dynamique sur le territoire, contribue également à une meilleure réponse aux objectifs de retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

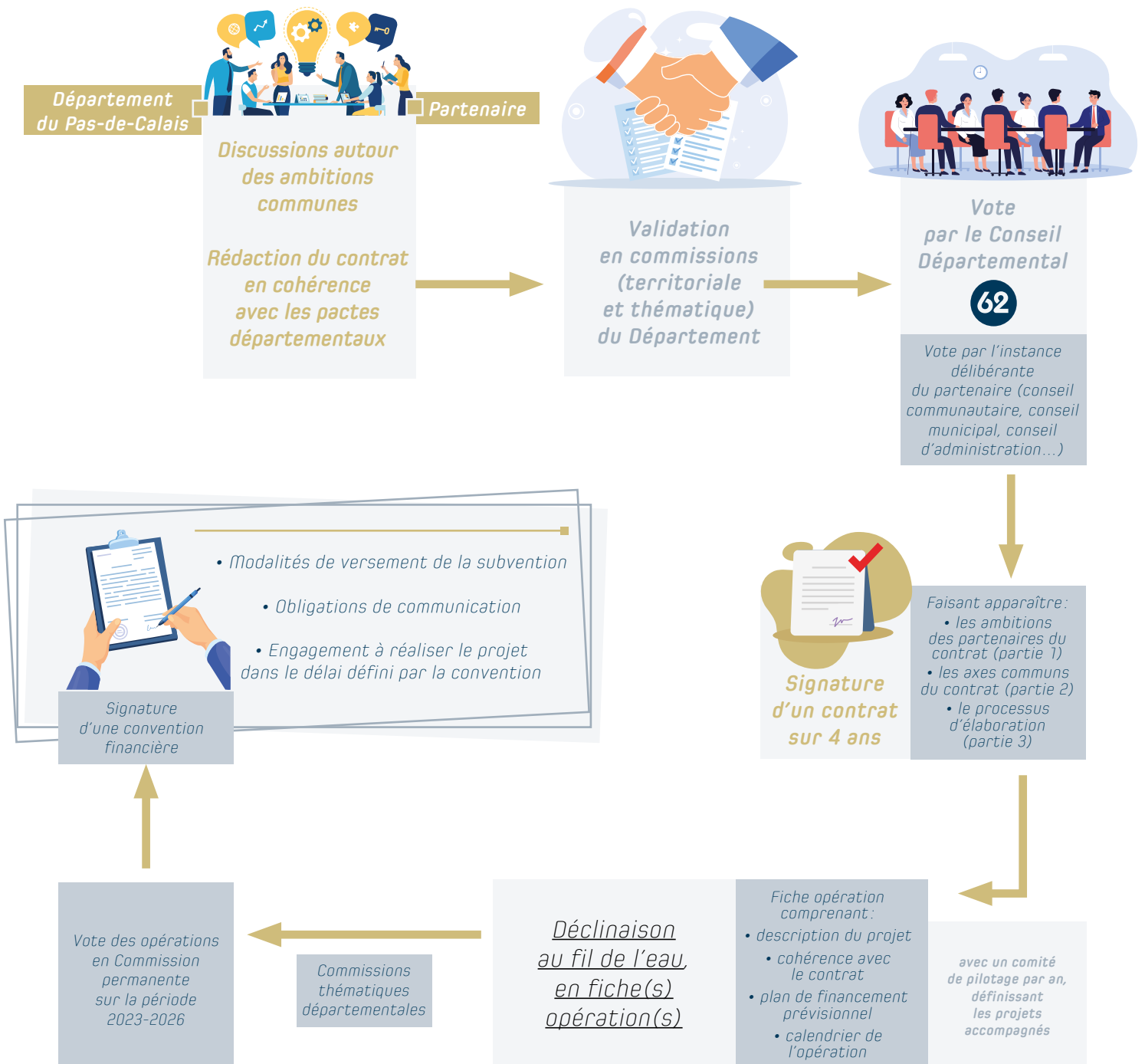
Enfin, le Département entend mettre l'accent sur l'inclusion des personnes en situation de handicap et encourage un véritable « réflexe handicap » dans l'élaboration des projets. Cet engagement est partagé par l'agglomération du Calais qui vise à obtenir le label Tourisme / handicap pour plusieurs équipements de loisirs ainsi que pour le front de mer de Calais.

# Partie 3

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'éla-

boration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées

que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière ;

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

### 62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# ■ *L'essentiel du contrat*

---

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté d'Agglomération du Grand Calais Terres et Mers a permis d'établir quatre axes de travail partagés :

- Poursuivre la transition vers une mobilité structurée et plus durable ;
- Renforcer l'attractivité en continuant de valoriser ses ressources, et en optimisant ses potentiels ;
- Améliorer la qualité du cadre de vie tout en préservant les ressources naturelles ;
- Accroître les synergies en matière de cohésion sociale et d'accompagnement au numérique.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers,  
La Présidente,*

**Jean-Claude LEROY**

**Natacha BOUCHART**

- *Au-delà des contrats :  
l'action du Département...*

---



Photo Jérôme Pouille

Près de 2.5M€ d'accompagnement du Département au fonctionnement des structures culturelles comme le Channel, le conservatoire à rayonnement départemental... (2019-2022).

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes Grand Calais Terres & Mers en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

1671 bénéficiaires  
soit 7938921 €



Aides aux personnes  
Âgées (APA)  
Chiffres 2022

478 bénéficiaires  
soit 3143806 €



Prestation de compensation  
du handicap (PCH)  
Chiffres 2022

5021 foyers allocataires  
soit 33983700,60 €



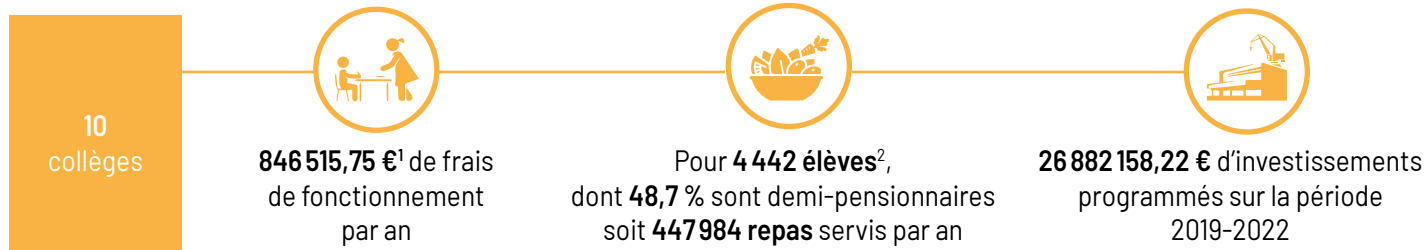
Revenu de solidarité active  
(RSA)  
Chiffres de mars 2023

67 assistantes  
familiales



Pour protéger les enfants  
et les familles  
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 63 352 € d'investissements de 2019 à 2022,
- 2 460 455 € de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment la scène nationale, le Channel à Calais ou le conservatoire d'agglomération à rayonnement départemental.



Pour le sport,

- 1 489 360 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- 6 projets, sur 4 communes et 1 intercommunalité pour 193 325,44 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 7 332 991,39 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an<sup>3</sup> en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mer, les centres d'incendie et de secours de Calais et Marck.

1: Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022; 2: Année scolaire 2022/2023; 3: Moyenne 2019-2020-2021-2022



## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis
- Maison du Département Solidarité du Calaisis
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

### **Côté partenaire :**

- Direction générale des services
- Direction générale adjointe du pôle vie du territoire
- Direction générale adjointe des moyens stratégiques et opérationnels

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Communauté d'Agglomération de Grand Calais Terres & Mers

Fiche opération n°1

## Construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Calais

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers (GCTM)

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Direction des sports – Service partenariats et pratiques sportives, Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis
- **EPCI** : Direction du Pôle vie du territoire et Direction de l'aménagement et stratégie territoriale

**Maîtrise d'œuvre** : désignation au deuxième semestre 2024

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Rue du chemin vert - Site à proximité quartier du Fort-Nieulay

**Contexte :**

L'agglomération de Calais compte, à ce jour, deux piscines sur son territoire (Ranson et ICEO). Un projet de troisième piscine intercommunale est inscrit dans le nouveau projet de mandat de l'agglomération. En effet, de nouvelles communes ont intégré la Communauté d'agglomération, notamment à l'ouest du territoire entraînant une demande croissante et notamment à destination des scolaires.

Il existe également une carence de lignes d'eau pour la pratique sportive (clubs sportifs). Selon les études préalables réalisées, pour une agglomération de 104 367 habitants (INSEE 2018) tel que Grand Calais, le besoin théorique est de 2 087 m<sup>2</sup> de bassin. A ce jour, il y a 1 328,5 m<sup>2</sup> de bassin sur le territoire.

Il est également avéré que la pratique sportive est plus faible dans les quartiers QPV (taux d'équipement trois fois inférieurs dans ces quartiers).

L'implantation d'un nouvel équipement intercommunal dans le périmètre d'un quartier classé dans la géographie prioritaire de la politique de la ville permettra un développement de l'offre sportive et contribuera à participer au savoir nager des jeunes habitants du quartier.

**Descriptif détaillé :**

Construction d'un bâtiment de 2 133 m<sup>2</sup> sur une parcelle d'environ 12 500 m<sup>2</sup> comprenant :

- Un hall d'accueil du public d'environ 140 m<sup>2</sup> utiles,
- Les locaux annexes pour les baigneurs d'environ 370 m<sup>2</sup> utiles (vestiaires, sanitaires, douches...)
- L'espace aquatique d'environ 1 000 m<sup>2</sup> utiles dont 500 m<sup>2</sup> en eau intégrant :
- Un bassin de natation de 25m x 15m soit 375 m<sup>2</sup> comportant 6 couloirs de nage
- Un bassin mixte d'activités et d'apprentissages de 125 m<sup>2</sup>
- Les plages minérales et gradins (100 places),
- Les locaux d'administration et du personnel, les locaux d'exploitation liés aux bassins pour environ 195 m<sup>2</sup> utiles,
- Les locaux et annexes techniques pour environ 460 m<sup>2</sup> utiles.



En matière de développement durable :

- Intégration du bâtiment dans son environnement : végétation extérieure et prise en compte des zones humides,
- Choix des matériaux : durabilité et adaptabilité de l'ouvrage,
- Gestion économe en énergies : consommation d'eau potable, gestion des eaux usées et pluviales.

**Objectifs :**

- Renforcer l'accès à la pratique sportive des habitants des quartiers prioritaires,
- Répondre aux besoins renforcés de disponibilités de créneaux horaires dans les piscines de l'agglomération en priorité pour le public scolaire et les clubs sportifs,
- Construire un équipement modèle en matière d'impact environnemental en allant bien au-delà des normes énergétiques réglementaires (bilan carbone et GES vertueux).

**Partenaires associés à l'opération :**

Etat

**Modalités de fonctionnement :**

Le centre aquatique aura une vocation mixte tournée principalement vers les activités d'apprentissage et sportives.

Il accueillera entre autres :

- Des séances scolaires primaires, maternelles et secondaires,
- De la pratique libre sportive,
- Des activités d'entretien et de forme type aquasports,
- Des pratiques sportives et compétitives (natation sportive),
- Des activités « bébés-nageurs ».

**Etudes réalisées :**

- AMO : Ingénierie sportive et culturelle – ISC / Prisme Ingénierie / SR Avocats (SARRE ROUXEL),
- Etude de pré-programmation (analyse des besoins du territoire),
- Etude « Programme architectural, fonctionnel et technique ».

**C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**

**Pacte(s) concerné(s) :**

	<b>Pacte des Solidarités territoriales</b>
<b>Ambition 1</b>	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
<b>Ambition 3</b>	Accompagner les grands projets de territoire

	<b>Pacte des Solidarités humaines</b>
<b>Ambition 5</b>	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

	<b>Pacte des Réussites Citoyennes</b>
<b>Ambition 3</b>	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

**Axes) du contrat concerné(s) :**

Vers une attractivité territoriale renforcée



## D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2022	Début des études
	06/2024	Notification des marchés de travaux
Début des travaux	09/2024	
Fin des travaux	2 <sup>ème</sup> sem 2026	

## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	6 541 000,00 €	Département / FIT	500 000,00 €
VRD	1 053 000,00 €	Département / Politique sportive	1 000 000,00 €
Maitrise d'œuvre	1 296 740,00 €	Etat (CRTE)	2 900 000,00 €
Etudes	268 573,50 €	Etat (ANS)	3 600 000,00 €
Autres	840 686,50 €	Fonds propres (GCTM)	2 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000,00 €</b>

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté d'Agglomération de  
**Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

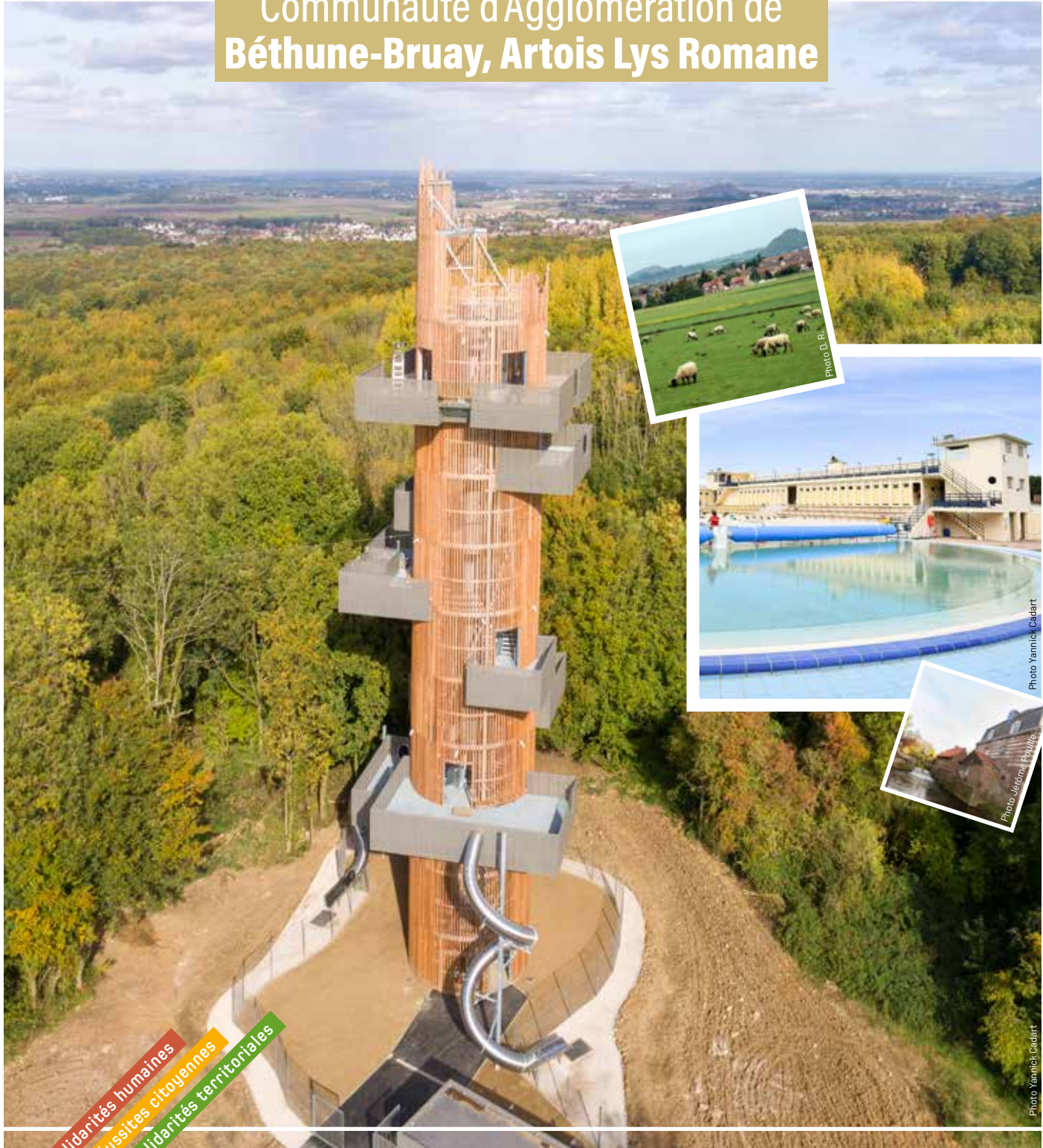


Photo D. R.



Photo Yannick Cadart

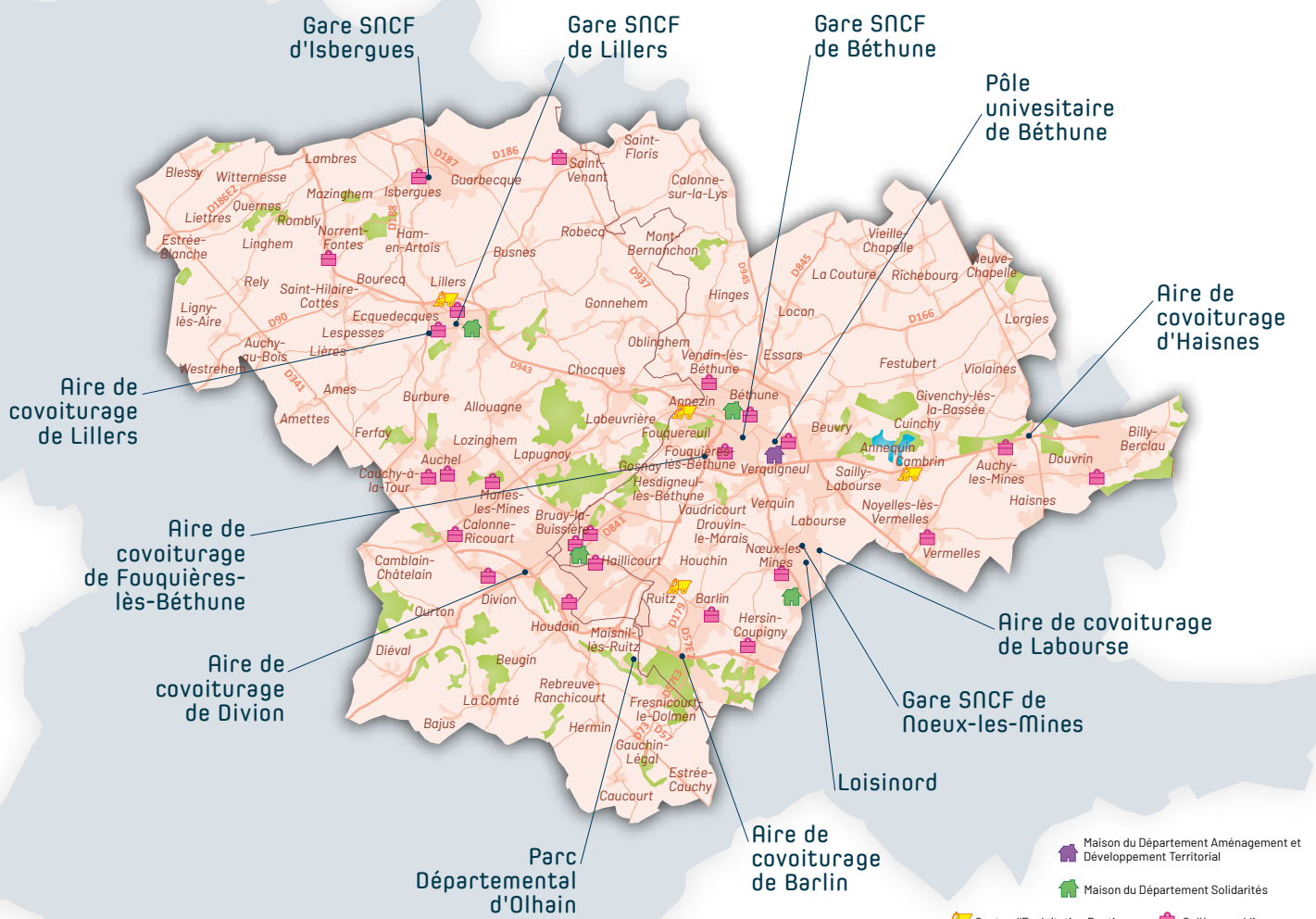


Photo Jérôme Fraville

Photo Yannick Cadart

Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales

# Le territoire de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Le projet de territoire « l'agglomération 100 % durable » adopté fin 2022 et élaboré à l'issue d'une large concertation a permis d'impliquer le plus grand nombre dans la conduite du changement et détermine à présent une nouvelle vision et un destin commun pour la CABBALR à l'horizon 2032.

Il fixe le cap et les stratégies à suivre dans un document « programmatique » pour répondre aux défis des transitions (énergétique, écologique, économique, sociale) et progresser vers une communauté durable, à taille humaine, situant l'habitant et ses usages quotidiens au cœur des préoccupations.

Une organisation territoriale centrée sur la proximité et l'accès aux services (Territoire des 30 minutes) a servi de fil rouge dans la définition des priorités et des enjeux de cette intercommunalité rurale, urbaine et épousant le bassin minier.

4 grandes priorités structurent dorénavant la mise en œuvre des politiques communautaires :

- Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique.

Dans ce contexte, la contractualisation avec le Département au travers de la démarche partenariale et de prospective territoriale qu'elle représente, revêt un réel intérêt pour notre agglomération.

Elle permet de conjuguer des moyens, de conforter nos engagements communs, de planifier nos actions et de créer de nouvelles dynamiques au service du développement du territoire et de ses acteurs.

**Olivier Gacquerre,**  
**Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**  
**Maire de Béthune**



# Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- La réalisation d'un centre d'essais « Turbo compresseurs » au CRITT M2A à Bruay-la-Buissière ;
- La construction de la base nautique de Beuvry ;
- L'aménagement de nouvelles bibliothèques et médiathèques dans diverses communes ;
- Les travaux de mise en conformité et de restructuration du bâtiment du centre de création et de diffusion des arts visuels LABANQUE à Béthune ;
- La requalification de la Cité des électriciens à Bruay-la-Buissière ;
- La construction de l'ARENA Béthune-Bruay à Verquin ;
- La rénovation de salles de sport dans diverses communes...

## ZOOM

*sur une opération  
contractualisée*



## L'Agglomobile, un guichet unique itinérant pour « aller vers » les habitants de l'agglomération

Vaste territoire de 100 communes, l'agglomération présente des configurations géographiques variées. Les 280 000 habitants du territoire vivent dans des villes moyennes, des espaces périurbains, cités minières et des communes rurales. Près de 40 000 personnes résident dans les quartiers prioritaires de la ville, où se concentrent des difficultés en matière de santé, d'éducation, de logement, d'emploi, de mobilité... Bien que plus diffuses, ces difficultés sont également présentes en milieu rural. Pour ces populations, l'accès aux services publics et au numérique constitue un réel enjeu.

De par ses nombreuses compétences, l'offre de services aux habitants de la Communauté d'Agglomération est large. Elle concerne l'habitat, l'emploi, la culture, le sport, les loisirs, l'accès au droit, les déchets, l'eau potable, l'assainissement... Soucieuse de la qualité des services publics et favorable à une plus grande proximité avec la population, la CABBALR souhaite « aller vers » ses habitants, par la mise en place d'un équipement mobile ; l'Agglomobile.

Ce guichet unique itinérant aménagé en pôle d'accueil, proposera un accompagnement à la réalisation de démarches administratives et du quotidien : accueil, orientation, information et accompagnement des usagers. Cela suppose que les professionnels de l'Agglomobile aient une bonne connaissance des offres des partenaires, au nombre desquels le Département du Pas-de-Calais. Proposer une solution à un habitant, ou l'orienter vers le bon partenaire, c'est lutter contre l'errance administrative, dans l'esprit d'un Accueil Social Inconditionnel de Proximité efficace.

Un accompagnement au numérique sera également proposé pour en favoriser l'apprentissage et la montée en compétences numériques des habitants du territoire : prendre en main les outils, réaliser ses démarches en ligne, échanger avec ses proches, suivre la scolarité de ses enfants...

Les services départementaux seront associés à la mise en œuvre de cette initiative, accompagnée financièrement lors de la précédente contractualisation avec l'Agglomération.



# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

# Le projet de territoire du partenaire

Le projet de territoire 2022-2032 de la CABBALR détermine un avenir commun et partagé pour les 100 communes qui la composent et les 280 000 habitants qui y vivent.

Il précise le cadre d'intervention des politiques et des compétences communautaires et formalise également le niveau d'engagement de l'agglomération dans les transitions environnementale, économique et sociale.

La conduite du changement qui accompagnera cet engagement sous-tend des enjeux de sobriété sur le plan des consommations (foncière, des ménages, énergétiques...), des valeurs de solidarité et de coopérations et le soutien à l'innovation (sociale, servicielle, technologique...).

Le projet de territoire constitue dorénavant la boussole de l'ensemble des actions menées au quotidien par la CABBALR et revêt une dimension transversale et systémique où chacun, chacune à sa place concourt à la mise en œuvre d'une ambition commune.

Les principales aspirations de cette mutation projettent un territoire de référence en matière de développement durable économiquement, socialement et écologiquement ; un territoire plus résilient à taille humaine avec la proximité des usages et des services comme maître-mot du plan d'actions.



### **S'adapter au changement climatique, préserver les ressources et protéger la nature**

L'impact des activités humaines et de l'artificialisation des sols a fortement marqué le territoire et exige à présent une gestion économe du foncier et une préservation renforcée des ressources ; en particulier celle de l'eau afin de garantir sa qualité et son approvisionnement dans un contexte de tension récurrente sur le niveau des nappes phréatiques. La CABBALR a ainsi adopté une posture volontaire qui vise à sécuriser l'approvisionnement en eau, à investir plus massivement le sujet des friches, à actualiser son schéma Trame Verte et Bleue à partir duquel des actions partenariales de préservation des milieux naturels et des continuités écologiques peuvent être menées. Le soutien aux productions agricoles locales et au développement des circuits courts alimentaires dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial fait partie intégrante de cet enjeu.

Cet engagement se traduit également au niveau des déchets avec le renforcement des engagements communautaires pour réduire significativement leur production et optimiser leur valorisation et leur recyclage.

Enfin, s'agissant de la vulnérabilité du territoire face aux impacts climatiques, l'agglomération dans le cadre son programme PAPI et des Plans de Restauration Écologique des cours d'eau poursuivra ses investissements dans le but de diminuer significativement l'impact des inondations et du ruissellement.

### **Progresser vers une mobilité plus durable et réduire la part modale de la voiture**

Sur le plan des mobilités, CABBALR est particulièrement marquée par la voiture dont la part modale s'élève à 71 % et à 85 % pour les trajets domicile-travail.

La part modale du vélo étant quant à elle marginale avec un taux de 2 % au même titre que celle des transports collectifs

qui se situe à 4 %. Face à ce constat et consciente de l'enjeu écologique que représentent les mobilités, la CABBALR mènera des démarches significatives pour réduire l'emprise et l'impact écologique de la voiture au profit de modes décarbonés, actifs et solidaires.

Le développement et la modernisation des aires de covoiturage ainsi que l'expérimentation de solutions décarbonées pour la logistique urbaine constitueront également des leviers en faveur de cette ambition.

Au-delà des mobilités, la transition énergétique et la réduction des consommations énergétiques plus globalement concerneront d'autres politiques et programmes communautaires notamment au titre du développement économique et le soutien à l'écologie industrielle et la décarbonation des procédés et de l'habitat avec l'accompagnement renforcé des programmes de rénovation énergétique du parc existant. L'agglomération souhaite également développer la production des énergies renouvelables (photovoltaïque, réseaux de chaleur...) et réduire ses consommations énergétiques en poursuivant massivement le programme de réhabilitation thermique de son patrimoine.

**Au titre de la cohésion sociale, de la qualité de vie et de l'attractivité résidentielle,** l'agglomération privilégiera l'accès aux services et aux ressources qu'elle déploie, la promotion et la valorisation de son patrimoine au côté des communes et les actions et démarches contribuant au bien-être individuel et au lien social.

L'accès à l'offre et aux équipements sportifs et culturels constitue un enjeu déterminant pour la CABBALR. Sur le plan culturel, grâce à un réseau d'équipements (Centre de création et de diffusion contemporain LABANQUE, Cité des Électriciens, Unité d'Art Sacré, conservatoire de musique et de danse) et le développement d'actions de diffusion, de découverte mobilisant un réseau de professionnels, la CABBALR poursuivra la politique volontariste qu'elle a mise en œuvre depuis plusieurs années pour toucher le plus grand nombre de personnes et au plus près des lieux de vie.

En matière de sport, la CABBALR bénéficie également d'équipements structurants (ARENA Béthune-Bruay, les piscines communautaires, le stade de glisse, une piste d'athlétisme...) et d'une pratique reconnue en matière de promotion et de découverte des pratiques sportives dont le programme phare « 100 % de nageurs chez les moins de 12 ans ».



La CABBALR est également reconnue pour la diversité de ses paysages et l'ensemble des éléments naturels et patrimoniaux qui contribuent à son attractivité et à son image. Ils constituent des atouts indéniables à préserver et valoriser en collaboration avec les communes. Ils concernent le maintien de commerces, de services de proximité au cœur des bassins de vie, le développement des activités de loisirs de plein air, la préservation d'équipements et sites patrimoniaux, le cyclotourisme (vélo routes, Eurovélo, itinéraires touristiques) et le schéma directeur de la voie d'eau et des itinéraires de randonnée pédestre. L'Office de Tourisme Intercommunal dans le cadre de sa stratégie touristique territoriale accompagnera cette ambition par le biais d'actions et d'outils de promotion.

Le parcours de vie et les fonctions sociales qu'il sous-tend sont pleinement intégrés aux ambitions que porte la CABBALR.

Parmi ces fonctions l'accès aux soins est priorisé notamment face à la faible



densité de médecins généralistes à laquelle le territoire est confronté. Le Contrat local de Santé dont les domaines d'intervention permettent de couvrir une réponse plus complète en matière de prévention, d'écoute et de prévention, formalisera cet engagement fort.

Assurer un logement digne aux habitants et une offre adaptée aux parcours résidentiels constitue un objectif de mixité sociale réaffirmé par l'agglomération. Il vise à faciliter l'accès à un habitat de qualité pour les familles modestes et les personnes isolées, à renforcer la lutte contre l'habitat indigne et à disposer d'une offre de logements permettant le maintien à domicile.

Favoriser l'autonomie, l'accès aux droits, les parcours de réussite citoyenne et éducative formalisent pour la CABBALR un vecteur essentiel d'intégration, de formation et d'inclusion de tous les publics couvrant une dimension intergénérationnelle. Elle mobilisera pour cela les ressources et acteurs professionnels relevant notamment du cadre global du CTG, de la charte handicap et du CISPD et s'appuiera sur le réseau d'éducation populaire.

**Au titre de son développement économique,** la CABBALR portera une stratégie de marketing territorial intégrée conciliant une offre étendue de services auprès des entreprises et des porteurs de projets couvrant plusieurs domaines (le soutien aux réseaux d'acteurs et entrepreneurs économiques, l'accompagnement et le soutien aux créateurs et projets structurants, le développement de l'offre foncière et immobilière, le renouvellement des ZAE).

Cette ambition s'accompagnera d'actions de soutien à l'alternance et aux parcours de formation continue dans le but de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises, d'actions facilitant le rapprochement entre offre et demande d'emploi et le déploiement d'outils au service de l'entrepreneuriat, le développement du secteur de l'ESS et de l'innovation technologique.

# Partie 2

## Axes communs du contrat

### *Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et l'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane*

Dans la continuité du partenariat instauré entre la CABBALR et le Département, et au regard des récentes adoptions des pactes départementaux (2023-2026) et du projet de territoire de d'Agglomération (2022-2032), cette nouvelle contractualisation pose le cadre et les principes généraux du partenariat à partir de 3 axes stratégiques.

#### **Axe 1: conforter la qualité de vie des habitants**

La Communauté d'agglomération est un territoire polycentrique organisé en bassins de vie autour de la ville de Béthune, centre administratif et maillé par un réseau de communes moyennes et de centres bourgs qui assurent des services relais et de centralités.

Renforcer la collaboration entre les services de nos collectivités vise à conforter la lisibilité des services existants et à assurer à tous les publics et sur l'ensemble de l'Agglomération, un premier niveau d'accueil social de proximité. Il s'agit de faire de l'accueil de tous les habitant(e)s, au plus près de leur lieu de vie, une mission partagée par les acteurs des Solidarités, dans l'esprit de **l'accueil social inconditionnel de proximité porté par le Département.**

La structuration de l'offre induit également de la compléter et de la structurer en favorisant le travail en complémentarité et dans le respect des compétences et dispositifs des deux structures.

Ainsi, et dans des domaines variés, **l'Agglomobile**, service itinérant prochainement mis en place par la CABBALR, voire les actions initiées dans le cadre du **Projet Alimentaire de Territoire** illustrent cette dynamique partenariale et participent au rapprochement de l'offre au plus près des habitant(e)s. Les complémentarités seront recherchées chaque fois que



possible entre les collectivités et leurs partenaires.

Si le partenariat entre les collectivités s'inscrit principalement dans le champ des Solidarités, il doit également permettre de dépasser les obstacles **d'accès à la culture et au sport**. Sources d'épanouissement, de bien-être, elles fédèrent largement les habitants et touchent toutes les générations.

Cette coopération permettra en parallèle de conforter la qualité de l'offre locale, de développer et de moderniser les équipements existants notamment en référence au Plan piscines communautaire, voire de construire de nouvelles structures, telle que la Cité de la musique et de la danse.

Les programmations relevant de la **diffusion culturelle, y compris « hors les murs »**, ou de la mise en réseau d'équipements, seront encouragées dans le but d'irriguer largement le territoire et de valoriser l'ensemble des ressources

mobilisées auprès des habitants Cette volonté se traduira notamment dans le cadre du Contrat Territoire-Lecture mis en œuvre par la CABBALR, le Département et la DRAC, et du soutien de l'EPCC « Cité des Électriciens » porteur et diffuseur d'actions d'éducation, culturelles et de promotion touristique.

Le maillage et la diffusion des services supposent également des **solutions adaptées pour faciliter les déplacements internes** au territoire, innovantes et durables, à l'instar du transport d'utilité sociale envisagé par l'Agglomération.

À ce titre, le Département est engagé en faveur du développement et l'accompagnement des modes doux et alternatifs à l'autosolisme, en complément de ses politiques sur les voies départementales. Les élus de la CABBALR se sont également exprimés en faveur d'une mobilité plus vertueuse et l'ont identifiée parmi les enjeux du Projet de Territoire.

Fortes de cet enjeu commun, les deux collectivités entendent poursuivre les aménagements assurant **un réseau cyclable cohérent et sécurisé** ainsi qu'un maillage plus fin des **aires de co-voiturage et de la desserte des pôles gare**.

Les choix d'aménagements et d'équipements, ainsi que l'accompagnement des projets portés par d'autres entités, s'appuieront sur les préconisations du schéma cyclable, défini par Artois Mobilités, et partagé par les parties prenantes dont le Département. Au-delà d'assurer une **continuité en modes doux** et une cohérence dans le **réseau maillé des aires de covoiturage**, les projets tiendront compte également de l'opportunité d'équiper certains sites en mobilier urbain ou d'y intégrer de nouveaux services.

Ces démarches pourront trouver leur prolongement au travers du développement du cyclotourisme via la Voie Verte du Canal d'Aire et l'EV5.

## Axe 2 : mobiliser les ressources en faveur de l'inclusion

L'accès aux droits représente un enjeu de cohésion sociale pour les deux collectivités. Si les actions permettant d'y répondre requièrent une mobilisation et une coordination de l'ensemble des intervenants, la lisibilité des services existants peut être améliorée par **une démarche de mé-**

**diation, « d'aller vers » auprès des personnes les plus en difficulté.**

L'organisation du Département dont les services sont territorialisés afin d'être au plus proche des habitants, ou encore la tenue de permanences sociales dans les communes les plus structurantes y contribuent.

Il s'agit maintenant d'aller plus loin en structurant le **réseau des acteurs** afin d'améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des usagers et d'éviter leur errance administrative, dans une logique de guichet intégré.

La dématérialisation des services publics, présentée comme un levier d'amélioration de l'accès de tous et de toutes à ses droits, pour une majorité d'usagers peut également et de manière indirecte accentuer le phénomène de fracture numérique et isoler les citoyens de leurs services publics, les personnes en situation précaire, les personnes âgées étant les plus en difficultés face au « tout-numérique ». C'est dans ce cadre que des actions menées pour lutter contre **l'illectronisme et l'illettrisme** seront initiées collectivement au sein de l'agglomération.

**L'accompagnement des personnes vulnérables** dans leurs parcours de santé compte parmi les priorités du contrat, au même titre que le dévelop-



pement de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

Les **Contrats Locaux de Santé et de Santé mentale**, portés par la CABBALR et dont le Département est signataire, traitent des inégalités territoriales et sociales de santé, au travers notamment de démarche de médiation santé, ou de promotion des métiers de la santé auprès des collégiens. La coopération dans ces domaines sera poursuivie.

Le Département apportera également son soutien et son retour d'expérience en matière de lutte contre la désertification médicale, dans le cadre de la création du **centre de santé intercommunal pluridisciplinaire avec antennes initiée par l'agglomération en collaboration avec les communes concernées**.

Selon la même approche, au titre de **la prévention et de l'accès aux droits**, le partenariat s'attachera en particulier à la mise en œuvre de la Charte Handicap renouvelée, de la politique du « Bien Vieillir », aux déclinaisons opérationnelles de la Convention Territoriale Globale associant le Département, la CABBALR et la CAF et du protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne et à la prévention des violences intrafamiliales par l'action des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie.





### Axe 3 : renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Le diagnostic préalable à la définition du projet du territoire de la CABBALR mettait en exergue l'importance de conforter l'attractivité de l'agglomération, son image et son cadre de vie auprès de ses résidents et à une échelle plus large dans la perspective d'attirer de nouveaux habitants.

Sur le plan résidentiel, nos collectivités pilotent des dispositifs qui concourent à préserver voire à améliorer **le cadre de vie des habitants**, tenant compte de la nécessaire adaptation aux changements climatiques.

En milieu rural, les communes peuvent être accompagnées financièrement par le Département et la CABBALR pour des **d'aménagements de centres-bourgs, d'espaces publics de qualité, la création d'équipements, ou encore la préservation du patrimoine bâti**.

Dans le cadre de l'**Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier**, ou du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**, les deux collectivités apportent leurs concours à la rénovation intégrée des cités et à la modernisation des équipements publics, en collaboration avec les bailleurs sociaux.

La complémentarité des actions s'illustre également en amont de la réalisation de travaux de voiries et réseaux divers qui nécessitent une **coordination entre les services**, ou encore en faveur de la **préservation et de la gestion de milieux naturels**, au titre d'une réflexion partagée sur du foncier communautaire présentant un potentiel écologique ou plus largement à l'échelle de la Trame Verte et Bleue territoriale et de démarches de promotion et de sensibilisation, dans l'esprit du Défi Biodiv'62.

L'attractivité de l'agglomération repose également sur la valorisation



Photo Yannick Cadant

et le **déploiement d'équipements et sites à fort rayonnement** tels que les équipements de loisirs avec le Parc d'Olhain, le stade de glisse à Nœux-les-Mines, la base sportive à Beuvry, l'ARENA Béthune-Bruay, Geotopia, les sites de la chaîne des Parcs, les sites présentant une dimension patrimoniale comme le Parc du Quinty, les équipements du tourisme fluvestre déclinés du schéma d'aménagement fluvial de la CABBALR et les parcours touristiques : EV5, Vélo Route, Via Francigena, Route Dartagnan, sites et itinéraires au sens du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires...

En matière touristique, le partenariat entre le Département et l'Agglomération ciblera notamment

les **pilliers de la destination touristique**, en s'appuyant sur l'Agence de Développement et de Réservation Touristique - ADRT - Pas-de-Calais Tourisme et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

Les projets à mettre en œuvre sur le territoire de l'Agglomération devront participer au déploiement des **équipements et sites présentant un fort rayonnement**.

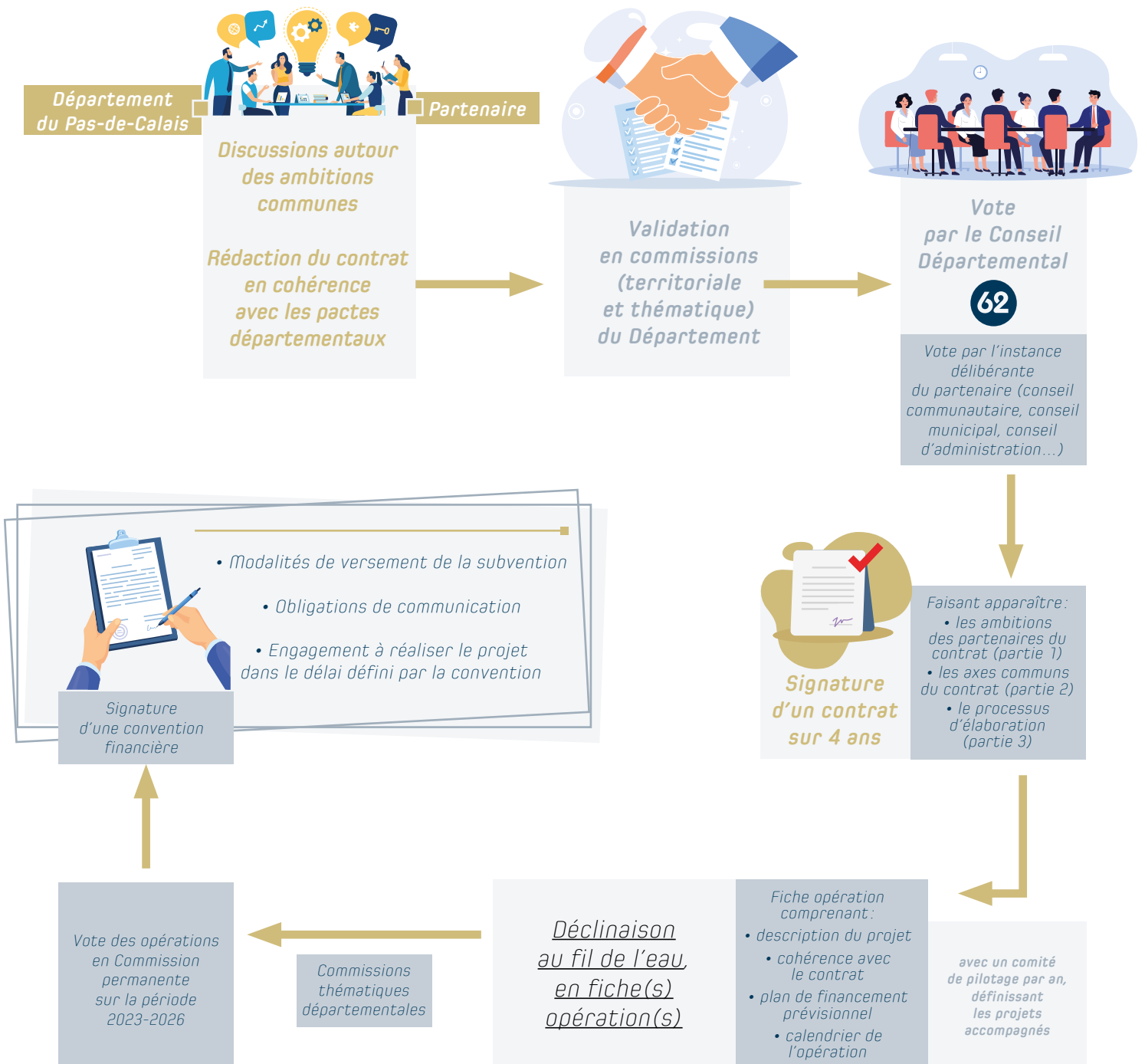
Une offre éclectique qui ouvre de réelles perspectives quant à la capacité de drainer une clientèle plus large à partir d'une diversité de produits touristiques dans les domaines de l'itinérance et des modes doux, du patrimoine, de la gastronomie, de la découverte économique et du tourisme inclusif.

# Partie 3

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'éla-

boration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées

que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## ■ Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

### 62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# ■ *L'essentiel du contrat*

---

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a permis d'établir 3 axes de travail partagés :

- Conforter la qualité de vie des habitants ;
- Mobiliser les ressources en faveur de l'inclusion ;
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire de l'agglomération.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté d'Agglomération  
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane  
Le Président,*

**Jean-Claude LEROY**

**Olivier GACQUERRE**

■ *Au-delà des contrats :  
l'action du Département...*

---



Befroi de Béthune restauré

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

5 691 bénéficiaires  
soit 27 037 941 €



Aides aux personnes  
Âgées (APA)  
Chiffres 2022

1 370 bénéficiaires  
soit 9 010 490 €



Prestation de compensation  
du handicap (PCH)  
Chiffres 2022

9 085 foyers allocataires  
soit 60 540 488,90 €



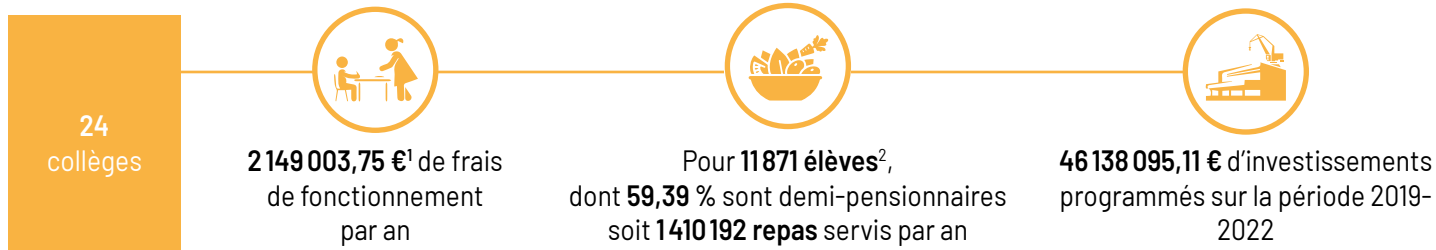
Revenu de solidarité active  
(RSA)  
Chiffres de mars 2023

358 assistantes  
familiales



Pour protéger les enfants  
et les familles  
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 1 468 581 € d'investissements de 2019 à 2022 notamment ou la restauration du beffroi de Béthune et de Cité des électriciens à Bruay ou la construction des médiathèques de Gonnehem et Labourse.
- 4 336 549 € de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment pour le centre dramatique national et la Comédie de Béthune



Pour le sport,

- 4 695 807 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



• 117 projets, sur 53 communes pour 3 224 165,75 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 32 223 132,46 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an<sup>3</sup> en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté d'agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, les centres d'incendie et de secours d'Auchel, Béthune, Bruay-Houdain, Haisnes-Vermelles, Lillers, Nœux-les-Mines, et Saint-Venant.

1 : Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022 ; 2 : Année scolaire 2022/2023 ; 3 : Moyenne 2019-2020-2021-2022

## *Les interlocuteurs du contrat*

**Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Artois

**Côté partenaire :**

- Direction générale des services



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Fiche opération n°1

**Développement de l'intermodalité au profit notamment des zones d'activités de Nœux-les-Mines**

## A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois
- **EPCI** : Direction de l'Aménagement et de la Mobilité - CABBALR

**Maîtrise d'œuvre** : Interne

## B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Pôle Gare – place de la Gare – Nœux-les-Mines

**Contexte :**

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane exerce les compétences « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » et « création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ». Elle a, dans ce cadre, engagé l'élaboration d'un schéma d'aménagement des pôles gares. Les pôles gares sont des points nodaux qui intéressent l'ensemble d'un bassin de vie.

La gare de Nœux-les-Mines est située à proximité du Centre-ville, du quartier prioritaire Terre Noeue, du site de Loisinord et de zones d'activités économiques.

La Ville de Nœux-les-Mines est desservie quotidiennement par des trains TER Hauts-de-France, qui assurent des liaisons vers les gares d'Arras et d'Hazebrouck. Les voyageurs disposent d'un parc pour les vélos et d'un parking aménagé. Elle est par ailleurs desservie par les transports en communs assurés par TADAO-Artois Mobilités.

A proximité, se trouve la zone d'activité n°1 qui sera requalifiée par les services de la CABBALR. Ce programme vise à améliorer la qualité de vie au sein de la zone et à faciliter l'accès à l'emploi en diversifiant les modes de transport et en organisant les déplacements et cheminements notamment de la gare à la zone, ou encore vers une aire de covoiturage. En effet, à proximité, sur Labourse, commune voisine de Nœux-les-Mines, une aire de covoiturage a été aménagée en 2018. Située au niveau de l'échangeur n°6.1 de l'A26, elle est dotée de 43 places dont 3 sont réservées aux personnes à mobilité réduite, et d'un abri à vélos.

**Objectifs :**

- Faciliter les connexions multimodales depuis la gare vers les zones d'activités, le centre-ville, le quartier prioritaire Terre Noeue, le parc Loisinord,
- Créer une continuité d'itinéraires vers les zones d'activités et l'aire de covoiturage de Labourse,
- Aménager des espaces publics confortables et sécurisés autour de la gare de Nœux-les-Mines,
- Favoriser un retour à l'emploi en levant des freins à la mobilité,



- Conforter le maillage des continuités douces et intégrer l'ensemble des enjeux de déplacements et de cheminements,
- Améliorer le cadre de vie du quartier de la gare et des zones d'activités, en développant l'environnement naturel et les continuités écologiques,
- Favoriser l'utilisation du train et particulièrement le TER par les habitants, les collégiens, et les actifs des zones,
- Améliorer l'accès aux transports en commun pour l'ensemble des usagers (en particulier les personnes à mobilité réduite), en prenant en compte l'ensemble des modes de déplacements,
- Participer à la redynamisation du quartier.

#### **Descriptif détaillé :**

Il s'agit de créer un ensemble d'aménagements et de cheminements pour favoriser l'intermodalité et sécuriser les déplacements vers les zones d'activités du secteur de la gare. Ils permettront également de rejoindre les commerces et services du centre-ville, les établissements scolaires, les équipements commerciaux et de loisirs de Loisinord.

Les principaux postes de travaux comprendront le terrassement mécanique du support, la réalisation d'une couche de forme sous cheminement, la fourniture et la pose d'un stabilisé et de bordures pour la liaison vers la gare. Un réseau d'éclairage spécifique est prévu pour la liaison gare.

Les aménagements paysagers permettront de traiter le délaissé actuel situé à proximité de la gare (espace naturel en friche) par le biais notamment d'un linéaire boisé et paysagé, et de recréer une trame végétale et arborée sur l'ensemble des zones en liaison avec le biotope du terail situé en bordure (Terail 045 « Nouvelles usines de Noeux »).

L'ensemble des dispositifs de signalisation sera mis en place pour signaler l'existence de la piste mixte.

#### **Partenaires associés à l'opération :**

- Communes de Noeux-les-Mines et Labourse,
- Le Département du Pas-de-Calais,
- La SNCF,
- La Région Hauts-de-France.

## **C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**

#### **Pacte(s) concerné(s) :**

	<b>Pacte des Solidarités territoriales</b>
<b>Ambition 1</b>	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
<b>Ambition 7</b>	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
<b>Ambition 8</b>	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité
<b>Ambition 10</b>	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages

	<b>Pacte des Solidarités humaines</b>
<b>Ambition 2</b>	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
<b>Ambition 5</b>	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
<b>Ambition 9</b>	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent
<b>Ambition 15</b>	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	<b>Pacte des Réussites Citoyennes</b>
<b>Ambition 3</b>	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives

#### **Axes) du contrat concerné(s) :**

Axe 1 : Conforter la qualité de vie des habitants



## D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début des travaux	2 <sup>ème</sup> sem 2023	
Fin des travaux	2 <sup>ème</sup> sem 2024	

## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux d'aménagement	475 251 €	Département / FIT	180 000 €
Aménagements paysagers (ZAE)	250 000 €		
		Reste à charge MO	545 251 €
<b>TOTAL</b>	<b>725 251 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>725 251 €</b>

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Fiche opération n°2

## Requalification du Parc du Quinty - Beuvry

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois
- **EPCI** : Direction de l'Aménagement et de la Mobilité - CABBALR

**Maîtrise d'œuvre** : Pas de maîtrise d'œuvre externe

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Route Nationale / Rue de la Chapelle à Beuvry

**Contexte :**

Implanté sur la ville de Beuvry, aux portes de celle de Béthune, le Parc du Quinty est un jardin fortement attaché à l'histoire du territoire.

Inauguré en 1949, le parc met en scène divers éléments de patrimoine qui font référence aux Charitables, une confrérie née en 1188 pendant une grande épidémie de peste. Deux maréchaux-ferrants, Gautier et Germon, habitant respectivement Béthune et Beuvry, se rencontrent à la source de Quinty (à Beuvry) et décident alors d'organiser la prise en charge du soin des malades et l'enterrement des défunts. Depuis plus de 8 siècles, la tradition se perpétue. Bien que placée sous le patronage de Saint Eloi, la Confrérie des Charitables est laïque depuis 1853. Il s'agit aujourd'hui d'une association régie par la loi de 1901.

Au sein du Parc du Quinty, on retrouve divers monuments qui portent les symboles de la confrérie : une horloge qui porte le dessin d'une bicornie, chapeau faisant partie du costume traditionnel du charitable, des statues qui incarnent la devise des charitables « exactitude, union et charité », une source à laquelle était prêtée des vertus soignantes...

Forts de l'histoire du lieu, des possibilités en termes de requalification en espace public de qualité, les élus communautaires ont décidé, le 30 mai 2023, de reconnaître le parc du Quinty d'intérêt communautaire, parmi les équipements patrimoniaux, au titre de la compétence « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* ». Ils ont également adopté le principe d'un bail emphytéotique avec l'association des Charitables de Béthune-Bruay, propriétaire du site.

Cette disposition marque une étape dans le partenariat initié dès 2020 entre l'association et l'intercommunalité. La Confrérie avait alors saisi le Président de la CABBALR par rapport à la désuétude du Parc. Une étude du CAUE avait permis d'identifier les travaux visant à requalifier le site, éléments qui ont conduit la CABBALR à confier la réalisation d'une étude à un concepteur paysagiste.



A l'issue, l'agglomération a retenu un scénario d'aménagement global, comprenant des travaux de mise en sécurité du site (abattage d'arbres menaçants, reprise d'emmarchements...), des aménagements sur les cheminements piétonniers et paysagers ainsi que des travaux sur les bâtiments d'intérêt historique (statues, parvis, plaques, stèles).

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de territoire, adopté le 6 décembre 2022, dans la mesure où il contribue à l'enjeu de promotion des événements culturels à fort rayonnement, des fêtes locales et des traditions populaires. La Communauté d'agglomération souhaite s'appuyer sur ce parc et en faire un site de valorisation touristique du territoire et des valeurs qui l'animent.

Par ailleurs, la localisation du site, aux portes des communes de Beuvry et Béthune permet d'assurer un poumon vert en cœur de ville, un espace de nature aux habitants, qui profiterait également au développement de la biodiversité.

### **Objectifs :**

L'objectif consiste à programmer la requalification du parc Quinty selon plusieurs enjeux, à savoir :

- Un enjeu de valorisation du patrimoine :
  - o Réfection et mise en valeur des éléments architecturaux et de la source originelle,
  - o Installation de panneaux d'interprétation pour favoriser le développement touristique.
- Un enjeu de fonctionnement :
  - o Conservation de l'usage actuel du parc en lieu de promenade,
  - o Mise en sécurité, indispensable à l'accueil du public,
  - o Reprise des cheminements piétonniers et de l'aménagement paysager dans le respect de la biodiversité du site, pour constituer un équipement agréable et sécurisé.
- Un enjeu de gestion :
  - o La gestion et l'entretien seront réalisés par les prestataires de la Communauté d'agglomération et ce, pour une durée de 35 ans, conformément à la signature d'un bail emphytéotique dont la signature est intervenue le 24 octobre 2023.

### **Descriptif détaillé :**

Les éléments du patrimoine sont constitués d'une stèle, d'un monument dit de la source et de 3 statues qui feront l'objet d'une réfection (maçonnerie, nettoyage...).

Une signalétique composée de 2 panneaux d'information et de 5 panneaux d'interprétation permettra de mettre en valeur des éléments patrimoniaux.

Les chemins existants seront réaménagés en sable stabilisé, assurant l'accessibilité du parc et de ses attraits, notamment aux personnes à mobilité réduite, à l'aide d'une rampe.

Pour agrémenter le parc, du mobilier urbain sera installé : bancs, corbeilles, arceaux vélos, potelets.

L'aménagement paysager consistera à structurer le parc selon 3 thèmes :

- Le jardin structuré à l'entrée principale,
- Le jardin de la source autour du monument,
- Le jardin paysager faisant l'objet d'une gestion différenciée.

Cet aménagement prévoit également de collecter les eaux de ruissellement via une noue appelée « jardin de pluie ».

### **Partenaires associés à l'opération :**

- Conseil départemental,
- Agence de l'eau (en cours d'étude),
- Etat (demande à représenter en 2024).



### **Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

Le cabinet Extérieur a pour mission la conception du scénario de requalification et d'aménagement du Parc Quinty.

### **Modalités de fonctionnement :**

Le parc urbain est à usage de promenade et à vocation patrimoniale.

L'office de tourisme intercommunal assurera la mise en valeur du parc avec comme objectif de l'inscrire dans des circuits thématiques valorisant le patrimoine local, bâti, comme immatériel.

Le parc sera également sécurisé puisqu'il est envisagé de mettre en place la vidéoprotection et l'éclairage du site de manière autonome et par détection, pour éviter les visites nocturnes pouvant nuire à l'image du parc.

### **Etudes réalisées :**

Une mission a été confiée au cabinet Extérieur, paysagiste-concepteur avec comme objectifs de :

- dresser un état des lieux et établir un diagnostic paysager, urbain, patrimonial,
- réaliser une analyse technique,
- développer des scénarios :
  - o aménagement / organisation spatiale,
  - o mise en valeur du patrimoine,
  - o traitement des limites,
  - o matériau utilisé,
  - o mise en sécurité,
  - o accessibilité PMR,
  - o gestion des eaux pluviales,
  - o proposition de re-végétalisation avec prise en compte de la préservation de la biodiversité
- Chiffrer les travaux.

Une mission de Géomètre-Expert comprenant le relevé topographique et la délimitation de l'emprise foncière a également été réalisée.

Une étude est en cours pour définir les contenus des panneaux d'information et d'interprétation.

## **C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**

### **Pacte(s) concerné(s) :**

	<b>Pacte des Solidarités territoriales</b>
<b>Ambition 1</b>	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
<b>Ambition 7</b>	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
<b>Ambition 10</b>	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages
<b>Ambition 11</b>	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

### **Axes) du contrat concerné(s) :**

Axe 3 : Renforcer le rayonnement et l'attractivité de l'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

## **D – CALENDRIER PREVISIONNEL**

	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
<b>Début de l'opération</b>	<b>07/2023</b>	Travaux de mise en sécurité
<b>Début des travaux</b>	<b>1<sup>er</sup> sem 2024</b>	
<b>Fin des travaux</b>	<b>2<sup>ème</sup> sem 2024</b>	Fin de chantier



## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux préparatoires	25 000 €	Département / FIT	75 000 €
Terrassements – Revêtements Sol	162 083 €	Département / Fonds biodiversité	10 000 €
Mobilier	17 600 €		
Maçonnerie et Ouvrages	40 000 €		
Plantations	40 785 €		
Réfection trottoirs	12 070 €		
Eclairage public	28 000 €		
Vidéoprotection	13 500 €	Reste à charge MO	254 038 €
<b>TOTAL</b>	<b>339 038 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>339 038 €</b>

### Coût de fonctionnement de l'équipement :

Entretien des espaces verts (Tonte, Elagage...) réalisé par prestataire CABBALR

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle (clauses d'insertion dans le marché d'entretien)
- Participer au rayonnement touristique et culturel



62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté de Communes des **Sept Vallées**

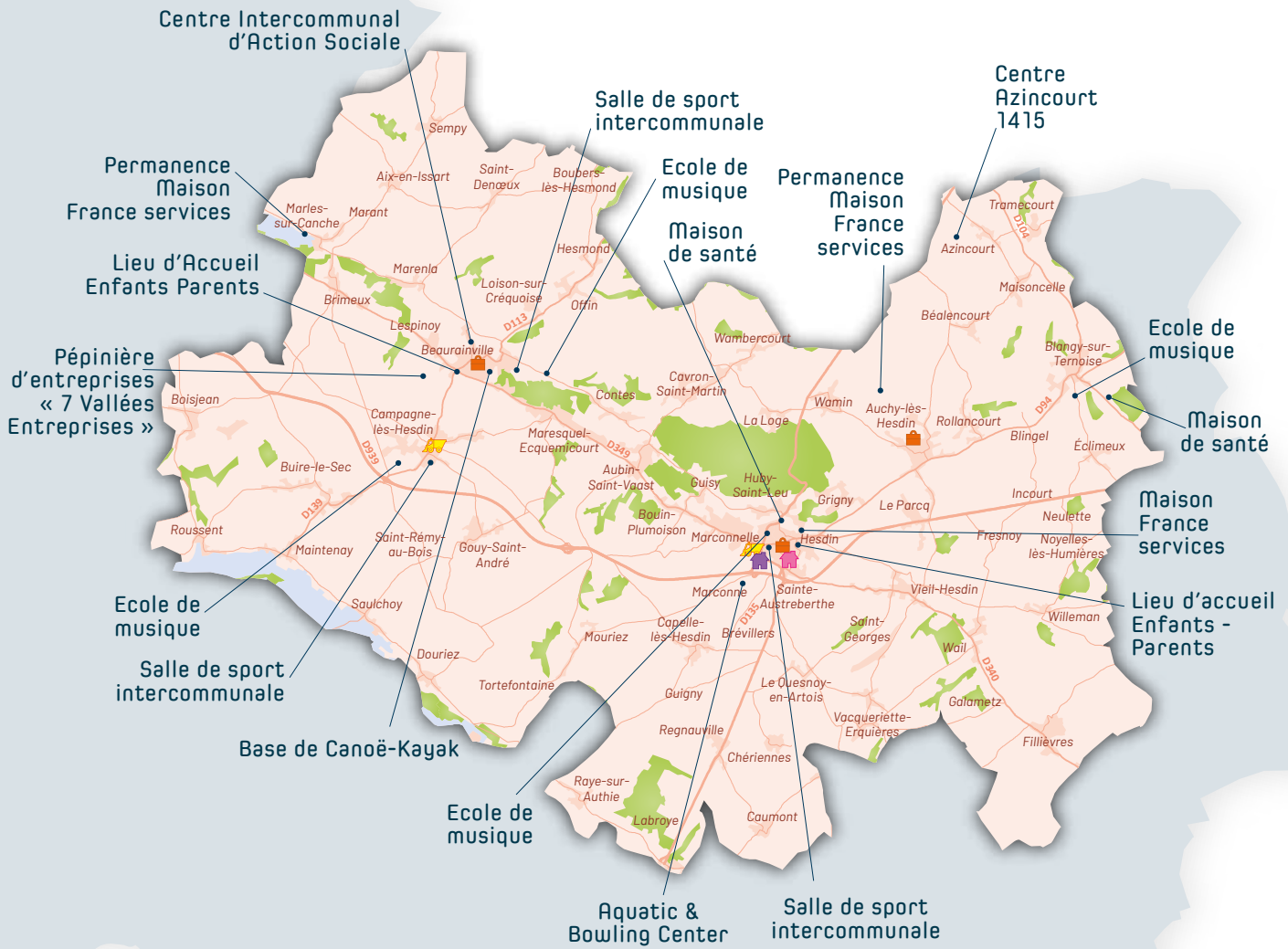





Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales

Photos D. B.



# Le territoire des 7 Vallées



 Maison du Département Solidarité et sites  
 Centre d'Exploitation Routier     Collèges publics



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Depuis de nombreuses années, les contrats passés entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes des 7 Vallées ont permis la mise en place de projets structurants, nécessaires à l'attractivité de notre territoire rural.

Cette nouvelle contractualisation, construite à partir de notre projet de territoire et du projet de développement social, met l'accent sur : la jeunesse et la parentalité ; l'accès aux loisirs, le sport et la culture ; la mobilité avec la déclinaison opérationnelle de notre Plan de Mobilité Simplifié et de notre Schéma Directeur des Modes Actifs ; le développement touristique et la mise en tourisme de nos atouts patrimoniaux et paysagers.

Pour répondre à ces ambitions et construire le territoire de demain, l'accompagnement du Département est déterminant. Nous pouvons compter sur l'engagement du Département à nos côtés pour répondre aux attentes de nos habitants, entreprises, associations et partenaires, et pour mettre en œuvre des projets ambitieux d'aménagement et de développement territorial.

**Matthieu Demoncheaux,**  
**Président de la Communauté de Communes des 7 Vallées**  
**Maire d'Hesdin**



# Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Création du Complexe de loisirs aquatiques à Hesdin
- Création de sentiers de découverte et d'interprétation
- Soutien à la création d'une pépinière d'entreprises sur la zone d'activités de Beaurainville
- Réhabilitation du Centre Historique Médiéval d'Azincourt
- Réhabilitation de la salle de sport Léo Lagrange de Beaurainville
- Aménagement de l'entrée de l'agglomération hesdinoise

## ZOOM

*sur une opération  
contractualisée*



## Réhabilitation de la salle Léo Lagrange de Beaurainville

C'est grâce au dialogue permanent entre le Département et les territoires, et à la dynamique collective pour voir aboutir les projets au service des habitants que l'opération de réhabilitation de la salle de sport Léo Lagrange de Beaurainville s'est concrétisée.

Dès 2016, la commune de Beaurainville a associé le Département à ses réflexions pour l'élaboration de scénarios en réponse au besoin d'un nouvel espace sportif sur la commune : réhabilitation de la salle existante, extension au dojo du collège, création ex nihilo. Avec les conseils du CAUE, un rapport d'aide à la décision a été remis en mai 2016.

C'est au cours de la démarche de contractualisation de 2018 et à l'appui des interventions du Département que la commune de Beaurainville et la Communauté de communes des 7 Vallées ont choisi de se lancer dans le projet de réhabilitation de la salle de sport de Beaurainville.

Le 23 septembre 2019, la salle de sport existante Léo Lagrange à Beaurainville est ajoutée à la liste des équipements repris dans la définition de l'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* ».

Dès lors, les services du Département ont accompagné la Communauté de Communes dans la construction de son projet : Accompagnement juridique, définition d'un rétro planning, identification des cofinanceurs, rédaction du dossier de consultation, benchmarking et organisation de visites d'équipements sportifs, conseils et exigences en matière de critères de développement durable.

Inauguré le 22 octobre 2022, l'équipement accueille régulièrement depuis près de 700 élèves provenant des deux écoles municipales et du collège des 7 Vallées de BEURAINVILLE ainsi que les adhérents de 12 associations sportives ou encore les accueils de loisirs durant les vacances (accueil de 220 enfants l'été, par groupes de 60).

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

# Le projet de territoire du partenaire

La Communauté de Communes des 7 Vallées (CC7V) se situe au sud-ouest du département du Pas-de-Calais, à proximité de la Côte d'Opale. Elle appartient à l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer. C'est l'arrière-pays du Littoral traversé par deux rivières : « la Canche » et « l'Authie » qui forment une frontière naturelle avec le département de la Somme. À l'est, le territoire est à proximité du Bassin Minier (Bruay, Béthune) et de l'Arrageois.

Le territoire se situe à moins de deux heures de route de Lille - Bruxelles - Amiens. Deux voies autoroutières, l'A16 et l'A26 passent à proximité du territoire sans le desservir directement. La desserte se fait par la RD 939 qui traverse le territoire d'est en ouest et permet de rejoindre Arras et Montreuil et également par la RD928 (axe Saint-Omer - Abbeville) du nord au sud. Malgré une accessibilité routière limitée, le territoire reste proche en distance-temps de plusieurs grandes métropoles ou de villes touristiques attractives comme Le Touquet.

C'est une campagne vallonnée, entrecoupée de cours d'eau, une terre d'élevage parsemée de villages à l'habitat traditionnel préservé.

Le territoire est historiquement cohérent puisqu'il correspond à l'ancien Comté de Saint-Pol, et a été le théâtre de faits historiques marquants avec la bataille médiévale d'Azincourt, racontée au sein du « Centre Azincourt 1415 ».



Composée de 69 communes et comptant environ 30 000 habitants, la CC7V s'étend sur 500 km<sup>2</sup> et se caractérise comme un territoire rural avec 75 % du sol occupé par l'agriculture et une faible densité de population (61 hab. / km<sup>2</sup>). Seules 7 communes comptent plus de 1000 habitants.

Sur le plan de la répartition des espaces, l'habitat et les activités se concentrent le long des vallées et autour des bourgs centres, qui constituent des pôles de services plus ou moins structurants : Hesdin et ses communes alentour (pôle principal d'emplois, de commerces et de services), Beaurainville, Campagne-lès-Hesdin, Auchy-les-Hesdin, Blangy sur Ternoise et Fillièvres.

La tendance est au vieillissement de la population. Le nombre de personnes

âgées de plus de 75 ans a augmenté entre 1999 et 2018, passant de 8,21 % de la population à 10,33 %. Cette tendance est également constatée sur la tranche d'âge 60-74 ans, qui représentait 16 % de la population du territoire en 1999 et près de 20 % en 2018.

La CC7V présente également des indicateurs sociaux qui nécessitent une attention particulière : la médiane des revenus disponibles est de 19 370 € (21 930 € au niveau national) et le taux de pauvreté s'élève à 18,2 % (14,5 % au niveau national).

Fort de ces constats et du projet de territoire élaboré en 2016, la gouvernance de la CC7V a entamé une démarche de révision du projet de territoire fin 2020, en collaboration avec les équipes de l'Agence d'Urbanisme





de l'Artois, les élus communautaires et les équipes techniques de l'intercommunalité.

L'ambition principale était de réaliser un document par et avec les élus, pour une appropriation plus facile, en repartant du précédent projet de territoire pour identifier les enjeux et les grandes ambitions pour les années à venir.

Les travaux menés entre fin 2020 et juillet 2021 ont permis d'aboutir à une structuration claire du programme d'actions du projet de territoire, basée sur 5 ambitions.

Le projet de territoire s'articule autour de 2 ambitions motrices, qui doivent être les vecteurs d'attractivité principaux du territoire :

- **Le développement économique et l'emploi**, qui passe par la pérennisation des activités existantes sur le territoire, dans différents secteurs d'activité ; par l'accueil de nouvelles activités ; par l'accompagnement des entreprises en place et des porteurs de projets et par le renforcement de la structuration touristique du territoire, facilitée par la reprise récente de l'Office de Tourisme sous forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC).

- **Le maintien de la jeunesse**, via l'accompagnement des jeunes dans leur développement personnel et professionnel pour favoriser le maintien des jeunes sur le territoire ; et via le développement d'actions liées à la parentalité et la petite enfance, favorisant l'installation de jeunes ménages. Ces enjeux font

partie intégrante du projet social et de la Convention Territoriale Globale, signée entre la collectivité, la CAF, la MSA et le Conseil départemental.

3 ambitions supports, indispensables au bon fonctionnement du territoire, notamment dans une approche de la vie quotidienne pour ses habitants, viennent compléter ces premières ambitions :

- **Habiter le territoire**, en accompagnant l'adaptation des logements, tant énergétique que fonctionnelle (une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est en cours depuis 2019, et une OPAH Renouvellement Urbain sur certains secteurs d'Hesdin et Marconne va se déployer courant 2024) et en répondant à la demande de créations de logements. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal actuellement en cours d'élaboration comportera un volet Habitat, avec la mise en place d'une politique Habitat et d'actions dédiées à cette thématique. L'habitat est également indissociable du cadre de vie ; la collectivité élabore actuellement un Plan de paysage pour faire de la qualité paysagère du territoire un vecteur d'attractivité et d'amélioration de son cadre de vie et pour favoriser un développement équilibré et maîtrisé des énergies renouvelables, en conciliant les enjeux et en garantissant l'harmonie paysagère du territoire.

- **Vivre le territoire**, en développant une offre de soins la plus complète possible et répondant aux besoins d'une population vieillissante (développement du pôle Santé à Hesdin ;

étude en cours sur la création d'un centre de santé) ; en structurant une offre de mobilité pertinente et adaptée aux besoins des habitants, déclinant le Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Directeur des Modes Actifs ; et en développant une offre de services complète, tant sur le volet administratif, social, que sur celui des loisirs et de la culture (déploiement d'un espace France Services en juillet 2022).

- **Animer le territoire**, en renforçant l'offre culturelle (développement de l'école de musique intercommunale, création d'une école des arts itinérante en 2022, installation d'une microfolie en 2023) et en dynamisant l'animation et l'évènementiel culturel, sportif, patrimonial, dans les 69 communes des 7 Vallées.

Au-delà de ces ambitions, la collectivité doit se saisir, dans l'ensemble de ses actions, des enjeux relatifs :

- À la transition numérique, qui devient omniprésente dans le quotidien : administration, loisirs, éducation, ... Il est donc important de veiller à la bonne accessibilité des services en ligne et de limiter la fracture numérique et l'illectronisme.

- À la transition écologique et énergétique, pour faire face aux impacts du changement climatique et limiter les impacts environnementaux, conformément aux actions envisagées dans le Plan Climat Air Énergie Territorial, approuvé en 2022. La CC7V est également labellisée « Territoire Engagé pour la Nature » pour la période 2023-2026.

# Partie 2

## Axes communs du contrat

### *Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes des 7 Vallées*

Le croisement des enjeux du projet de territoire de la CC7V, approuvé en juillet 2021, avec ceux du Département exprimés dans les 3 pactes, a abouti à 4 grandes ambitions communes.

#### **Favoriser une jeunesse épanouie et curieuse**

Face au vieillissement de sa population, attirer et maintenir les jeunes sur le territoire représente un enjeu majeur pour la CC7V. Encourager la jeunesse à développer ses projets sur le territoire, telle est l'une des 2 ambitions motrices du projet de territoire de l'intercommunalité. À travers celle-ci, elle prend l'engagement fort d'accompagner les jeunes ménages et les enfants du territoire dans leur développement personnel et professionnel en proposant notamment des équipements et services qui contribuent à leur épanouissement.

Au cœur de la politique du Département, la jeunesse constitue une des orientations transversales des 3 pactes départementaux. Le Département intervient au quotidien auprès des jeunes depuis leur petite enfance jusqu'à leur insertion dans la vie active. Il contribue notamment à leur développement éducatif et physique par le biais de l'enseignement, de la culture et du sport.

Les offres culturelles, sportives et de loisirs sont bien présentes sur le territoire de la CC7V mais restent à conforter et à faire connaître de ses habitants. Afin qu'ils prennent davantage part à la vie du territoire, l'intercommunalité souhaite développer les événements culturels et sportifs en s'appuyant notamment

sur des projets d'infrastructures et d'équipements modernes et innovants mais également sur la mise en place de canaux d'information et de communication autour de ces actions, en particulier en faveur de la jeunesse.

Pour ce faire, la CC7V s'est dotée d'un outil évolutif au service de l'Éducation Artistique et Culturelle, accessible au plus grand nombre, en installant une micro-folie itinérante. Il s'agit d'un dispositif culturel innovant qui consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant : l'utilisateur peut ainsi découvrir les chefs-d'œuvre

réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition.

En matière culturelle, la CC7V est déjà dotée d'une école de musique de près de 300 élèves, et a développé une école d'arts itinérante en 2022. Amplifier cette dynamique avec la mise en place d'un lieu de vie culturelle, regroupant plusieurs équipements est à l'étude.

Quant au projet d'infrastructure sportive, il concernera le développement du complexe d'Hesdin qui prévoit notamment la réhabilitation de la salle





des sports existante et l'extension de la salle multisports afin d'accueillir de nouvelles pratiques sportives et des événements de réception.

### **Mettre en œuvre un projet de développement social du territoire (notamment en lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG)).**

La CC7V est engagée dans la démarche stratégique partenariale de projet social global sur le territoire dont elle a approuvé les orientations en séance du conseil communautaire du 20 décembre 2021 afin de répondre aux besoins des familles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Les champs d'action tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap et l'accompagnement social, fers de lance du Département sont visés.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social » du Pacte des Solidarités Humaines, démarche stratégique

partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'intervention sociale.

La stratégie communautaire est ainsi structurée autour de 4 ambitions :

- Garantir l'accès aux droits et aux services à la population, quels que soient le lieu de résidence et le niveau de ressources ;
- Améliorer la qualité de vie de l'habitant ;
- Soutenir prioritairement le parcours de l'enfant, de la petite enfance à la jeunesse ;
- Rendre l'habitant acteur de son territoire.

Le Conseil départemental réuni le 23 février 2023, a adopté les termes du projet de Convention Territoriale Globale au service du projet social de territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Communauté de Communes des 7 Vallées, et les communes du territoire.

Le projet de territoire de la CC7V décline de manière opérationnelle la

convention et a pour objectif de répondre à la demande et aux besoins de logement de ses habitants présents et futurs tout au long de leur parcours résidentiel. La poursuite de l'OPAH RR, le lancement de l'OPAH RU et du guichet unique de l'habitat contribueront à relever ce défi. L'intercommunalité ambitionne d'enrichir l'offre de logements sur son territoire en incitant à adapter le parc existant aux enjeux climatiques notamment sur le volet énergétique, et à la perte d'autonomie pour rendre possible le maintien au domicile de la population vieillissante. Afin d'accroître et de diversifier l'offre, elle prévoit une urbanisation raisonnée en planifiant la reconquête des « dents creuses » notamment.

À l'instar du logement, l'emploi participe au développement social. La CC7V souhaite multiplier les opportunités de création d'offres d'emploi locales contribuant ainsi à l'insertion professionnelle des jeunes du territoire.

Initiée en 2016, la CC7V renouvelle sa politique volontariste d'accès aux soins. Elle engage la réflexion sur un Contrat Local de Santé et poursuit la

mise en œuvre de son projet territorial de santé afin de maintenir et renforcer les équipements existants et en développer de nouveaux.

Le volet de la parentalité n'est pas en reste puisque la CC7V souhaite densifier les lieux d'accueil par exemple avec la création d'un espace ressources dédié à la parentalité et à la famille à Campagne-lès-Hesdin.

Enfin, faisant écho au Pacte des Solidarités Humaines pour garantir à tous un accueil humain et adapté, l'intercommunalité affiche une volonté de poursuivre l'accompagnement de chaque habitant afin de garantir l'accès à l'ensemble des services administratifs dont il a besoin. Une Maison France Services, portée par la Poste, existe depuis de nombreuses années à Beaurainville. La CC7V a souhaité également porter une Maison France Services pour le reste du territoire, avec un point central situé à Hesdin, et des permanences dans les communes d'Auchy les Hesdin, Blangy-sur-Ternoise et Marles-sur-Canche.

### **Promouvoir une mobilité multimodale, intermodale et solidaire**

En mars 2021, l'EPCI décidait d'exercer la compétence « Autorité Organisatrice des Mobilités ».

Territoire rural où le mode de déplacement principal reste le tout-voiture, le projet de territoire de la CC7V souligne les grands enjeux de la mobilité pour son développement.

L'ambition 8 du Pacte des Solidarités Territoriales « Favoriser de nouvelles pratiques de mobilité » est d'agir pour développer des alternatives à la voiture, car la mobilité est une condition nécessaire pour accéder au logement, à l'éducation, au travail, à la santé...

Avec la finalisation de 2 documents stratégiques que sont le Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Directeur des Modes Actifs, l'intercommunalité prône l'expérimentation et l'agilité avec pour objectifs l'inclusion et l'adéquation des solutions de

mobilités à tous les usagers. Ainsi, la CC7V fait partie des 3 territoires français retenus pour expérimenter TERR'MOOV, dispositif d'accompagnement visant à apporter à chacun en fonction de sa situation, et en particulier les demandeurs d'emploi, une solution de mobilité adaptée pour les déplacements du quotidien.

L'association WIMOOV coordonne le dispositif et oriente vers les ressources du territoire tels que les services solidaires comme l'auto-partage social, les garages et auto-école solidaires ou les actions de sensibilisation à la sécurité routière.



Dans cette même perspective, la CC7V cible ses investissements vers la multiplication des modes de transports et leur intermodalité qui favorisent l'accessibilité et la continuité des déplacements : restructuration du pôle gare et sécurisation du pôle santé à Hesdin/Marconne, aire de covoiturage à Campagne-lès-Hesdin, expérimentation d'autopartage.

L'intercommunalité prévoit d'agir également pour le déploiement des modes actifs, notamment sur l'un des principaux axes de déplacement domicile-travail/achats/loisirs allant de Blangy-sur-Ternoise à Brimeux (RD 94 - RD 349).

### **Consolider une stratégie touristique reposant à la fois sur les aménités paysagères et patrimoniales des 7 Vallées**

Le Pacte des Solidarités Territoriales souligne le caractère exceptionnel du territoire du Pas-de-Calais et de son patrimoine naturel

et historique. L'ambition 11 est de « soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires ». Le Département rappelle la nécessaire évolution vers un tourisme durable et le potentiel de création d'emplois.

La CC7V désire faire de son héritage culturel et de ses richesses naturelles des atouts pour le développement de l'attractivité du territoire et du tourisme.

Pour offrir un cadre de vie qualitatif, consolider l'attachement au territoire, attirer de futurs habitants et développer le secteur du tourisme, la CC7V souhaite mettre en scène le passé historique, labelliser les territoires ruraux, restaurer, protéger, valoriser et équiper les espaces naturels remarquables afin d'animer le territoire et renforcer son identité.

À cet effet, l'intercommunalité projette d'engager des travaux de restauration du bassin de slalom et de continuité écologique à la base de canoë-kayak de Beaurainville, de mettre en place un village médiéval, de classer la commune d'Hesdin au titre des sites patrimoniaux remarquables afin de sauvegarder et valoriser son patrimoine et son histoire. La mise en tourisme du Beffroi d'Hesdin est un des enjeux majeurs des prochaines années. Le réaménagement et la modernisation de l'office de tourisme au pied du Beffroi sont une première étape.

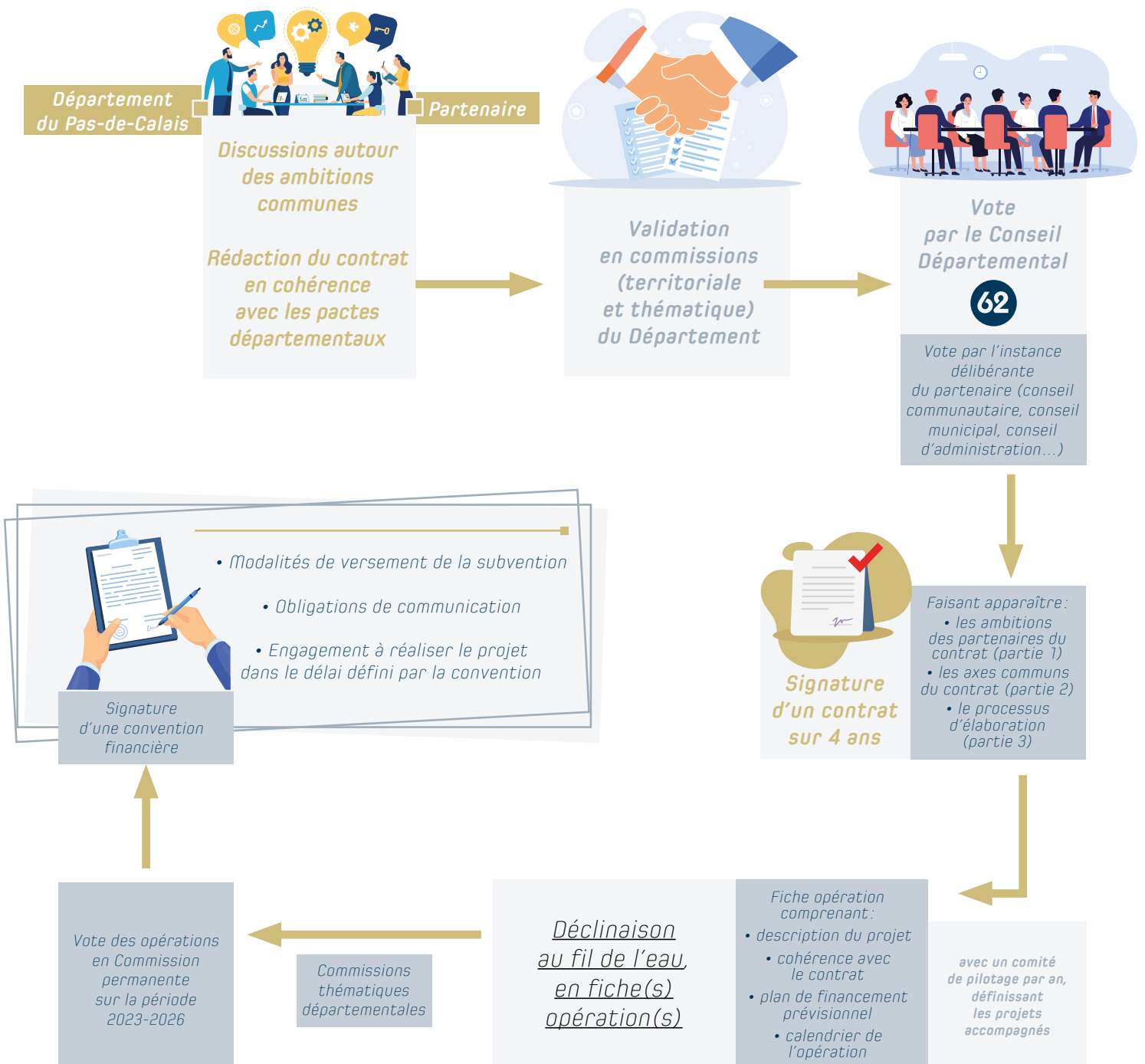
Lauréate de l'appel à projet « Plans de Paysage 2022 - transition énergétique », la CC7V va se doter d'un plan Paysage avec pour ambitions d'améliorer le cadre de vie, de promouvoir le développement raisonné des énergies renouvelables et accompagner l'évolution des espaces naturels au changement climatique. Omniprésente sur le territoire, les projets autour de l'eau et de sa gestion seront un élément cible pour l'intercommunalité : mise en tourisme de la Canche et de l'Authie avec le canoë, la pêche, les sentiers de randonnée...

# Partie 3

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté de Communes des 7 Vallées en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de Com-

munes des 7 Vallées. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de Communes des 7 Vallées, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation

des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en

luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

### 62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de Communes des 7 Vallées a permis d'établir 4 axes de travail partagés :

- Favoriser une jeunesse épanouie et curieuse
- Mettre en œuvre un projet de développement social du territoire notamment en lien avec la Convention Territoriale Globale
- Promouvoir une mobilité multimodale, intermodale et solidaire
- Consolider une stratégie touristique reposant à la fois sur les aménités paysagères et patrimoniales des 7 vallées.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté de Communes des 7 Vallées,  
Le Président,*

**Jean-Claude LEROY**

**Matthieu DEMONCHEAUX**



## ■ *Au-delà des contrats : l'action du Département...*

---



Église Notre Dame de la nativité de Bouin-Plumoisson

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes des 7 Vallées en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

768 bénéficiaires  
soit 3 648 768 €



Aides aux personnes  
Âgées (APA)  
Chiffres 2022

122 bénéficiaires  
soit 802 394 €



Prestation de compensation  
du handicap (PCH)  
Chiffres 2022

667 foyers allocataires  
soit 4 339 514,88 €



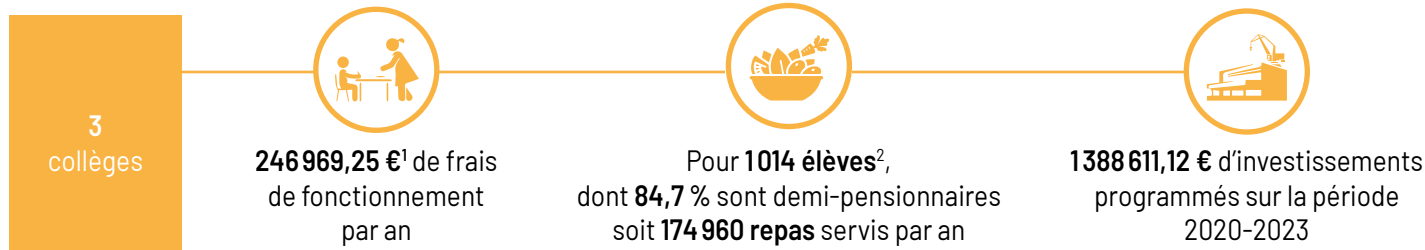
Revenu de solidarité active  
(RSA)  
Chiffres de mars 2023

34 assistantes  
familiales



Pour protéger les enfants  
et les familles  
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 511 056 € d'investissements de 2019 à 2022 notamment restaurations du clocher de l'église Saint-Leu d'Huby-Saint-Leu, du clocher de l'église Saint-Firmin de Marles-sur-Canche, du pignon et de la nef et des contreforts de l'église Notre-Dame de Bouin Plumoison,
- 220 546 € de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment pour l'Embardée et de la saison culturelle intercommunale.



Pour le sport,

- 584 928 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- 104 projets, sur 50 communes, 1 intercommunalité et 3 syndicats mixtes pour 1 815 587 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 8 831 277,86 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 € par an<sup>3</sup> en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté de communes des 7 Vallées, les centres d'incendie et de secours de Campagne-Beaurainville et Hesdin.

1 : Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022 ; 2 : Année scolaire 2022/2023 ; 3 : Moyenne 2019-2020-2021-2022

## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois
- Maison du Département Solidarité Montreuillois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

### **Côté partenaire :**

- Pôle Développement et Aménagement du Territoire

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Communauté de Communes des 7 Vallées

Fiche opération n°1

## Requalification du bassin de canoë-kayak de la base de Beaurainville

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Communauté de communes des 7 Vallées

**Référents de l'opération** :

- **Conseil départemental** : Direction des sports – Service partenariats et pratiques sportives
- **EPCI** : Direction générale des services

**Maîtrise d'œuvre** : SYMCEA et Bureau d'étude CE3E

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Beaurainville – Lieu-dit Beaurain-Château – La Passerelle

**Contexte** :

Propriétaire de l'ancien moulin de Beaurain-Château situé à Beaurainville, la Communauté de communes des 7 Vallées l'a transformé en base de canoë-kayak communautaire. La CC7V en a confié la gestion au Canoë Kayak Club Beaurainvillois (CKCB), classé 5<sup>ème</sup> club français. En 2016, cet équipement a obtenu son inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Pas-de-Calais (PDESI).

La base est reconnue comme un véritable support éducatif et sportif par les professeurs d'EPS du Collège Belrem de Beaurainville. Une section sportive académique fonctionne depuis plus de 10 ans. Elle permet à des élèves de découvrir cette discipline, de devenir adhérents du club et de poursuivre la compétition hors scolaire.

La base de Beaurainville est également un des outils phares de la stratégie de développement touristique du territoire. L'aménagement de points d'embarquement, en amont sur la Canche (Bouin-Plumoisson, Beaurainville, Maresquel-Ecquemicourt, Hesdin), a permis de lancer de nouvelles offres tels que les sorties encadrées, et même la location de canoë pour effectuer la descente en autonomie de Guisy à la base de Beaurainville. La demande de randonnées nautiques est en pleine expansion durant la période estivale. Le parcours de randonnée nautique d'Hesdin à Beaurainville et la base de Beaurainville sont inscrits dans le PDESI et référencés par l'application du Département « Escapade62 ».

Enfin, labélisée « Terre de jeux 2024 », l'intercommunalité prévoit de valoriser l'équipement réhabilité dans ce cadre (avec le concours d'un sportif de haut-niveau par exemple), lors de son inauguration prévue en 2024. Le lieu est également propice à l'organisation d'actions en collaboration avec les instances de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) et le Comité Départemental du Pas-de-Calais telles que des compétitions de niveau national et régional ou encore des stages sportifs.

**Descriptif détaillé** :

Au regard de l'évolution de la législation et en particulier de la récente loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, 2019), une mise en conformité des installations sportives s'est avérée impérative pour préserver les continuités écologiques des milieux naturels dont elle bénéficie (espèce piscicoles migratrices notamment).



Cette première phase de travaux, accompagnée par l'Agence de l'Eau, a sensiblement impacté le bassin de slalom impliquant dès lors, une seconde phase afin de pérenniser les activités de ce lieu de pratique du canoë-kayak en eau vive, reconnu d'intérêt départemental dans le cadre du PDESI.

Ainsi, à l'issue d'une étude préalable, les berges de la Canche seront protégées par l'aménagement d'épis artificiels et le parcours, de poteaux supports de portes de slalom. Ces travaux nécessitent par ailleurs l'acquisition de parcelles foncières riveraines du cours d'eau. A cet effet, des conventions ont été signées avec les propriétaires concernés, afin d'obtenir les autorisations de procéder aux interventions au titre des travaux d'aménagement et d'autoriser le Président de la Communauté de communes des 7 Vallées à acquérir les bandes de parcelles concernées à l'euro symbolique.

#### **Objectifs :**

- Pérenniser des accès à ce site inscrit au PDESI du Pas-de-Calais,
- Maintien de l'intérêt sportif national du site,
- Développement de l'activité sportive en conformité avec les enjeux environnementaux.

#### **Partenaires associés à l'opération :**

- Office Français de la Biodiversité,
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer,
- Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais,
- SYMCEA.

#### **Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

- Bureau d'étude CE3I,
- SYMCEA (AMO),
- Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK).

#### **Modalités de fonctionnement :**

L'équipement est communautaire et relève donc de la propriété de la Communauté de communes des 7 Vallées. Celui-ci est mis à disposition du Canoë-Kayak Club Beaurainvillois et de la section sportive rectorale du collège Belrem.

L'équipement accueille le public licencié dans le cadre des activités fédérales du club et de l'UNSS (section sportive). Il s'agit également d'un site touristique tourné vers les groupes et les particuliers : en 2022-2023, 5 000 personnes ont fréquenté la base dont 4 000 touristes.

#### **Etudes réalisées :**

- Etude relative aux aménagements de rétablissement de la continuité écologique,
- Etude de faisabilité technique relative au bassin de slalom.

## C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

#### **Pacte(s) concerné(s) :**

Pacte des Solidarités territoriales	
<b>Ambition 2</b>	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
<b>Ambition 6</b>	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
<b>Ambition 7</b>	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
<b>Ambition 10</b>	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages
<b>Ambition 11</b>	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

Pacte des Réussites Citoyennes	
<b>Ambition 3</b>	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité



**Axes) du contrat concerné(s) :**

- Favoriser une jeunesse épanouie et curieuse,
- Promouvoir une mobilité multimodale, intermodale et solidaire,
- Consolider une stratégie touristique reposant à la fois sur les aménités paysagères et patrimoniales des 7 allées.

**D – CALENDRIER PREVISIONNEL**

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2020	Projet global
Début des travaux	1 <sup>er</sup> sem 2024	Travaux de la partie bassin de slalom
Fin des travaux	06/2024	

**E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL****Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux préalables	124 410,00 €	Département / FIT	262 860,00 €
Protection de berges	157 690,00 €	Département (ESI)	40 000,00 €
Aménagements du parcours d'eau vive	412 490,00 €	Etat (DSIL)	120 226,00 €
Etudes et frais annexes	181 609,00 €	Agence Nationale du Sport	120 226,00 €
		Région	151 038,00 €
		Reste à charge MO	181 849,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>876 199,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>876 199,00 €</b>

**F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES****Thématiques :**

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Développement maîtrisé des sports de nature (compétence du Département)



62

Pas-de-Calais  
*Mon Département*



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté de Communes du Ternois



Solidarités humaines


Réussites citoyennes


Solidarités territoriales

Photo: D. B.

# Le territoire du ternois



 Maison du Département Solidarité et sites

 Centre d'Exploitation Routier

 Collèges publics





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Au fil des années, la Communauté de Communes du Ternois et le Département du Pas-de-Calais ont noué des liens solides, unissant leurs efforts pour un développement commun et ambitieux.

Aujourd'hui, cette collaboration renforcée nous permet d'affronter les défis avec détermination. Ensemble, nous promovons le progrès dans nos régions rurales, avec un accent sur la proximité et la solidarité envers nos concitoyens.

La Communauté de Communes du Ternois peut compter sur le soutien indéfectible du Département du Pas-de-Calais. Nous collaborons conjointement pour valoriser les ressources du territoire, encourager un tourisme durable, et dynamiser l'économie locale. Ensemble, nous visons à renforcer l'accessibilité aux services essentiels sur tout le territoire pour une meilleure équité territoriale.

La transition écologique est une priorité partagée. Nous mettrons en œuvre des actions concrètes pour soutenir les initiatives respectueuses de l'environnement et promouvoir les énergies renouvelables.

Enfin, Nous nous engageons collectivement à renforcer les synergies en matière de cohésion sociale, en soutenant les projets favorisant l'inclusion de tous les citoyens.

La Communauté de Communes du Ternois peut compter sur le Département du Pas-de-Calais, et ensemble, nous jouons un rôle essentiel dans cette ère de transformation. Main dans la main, nous bâtissons un avenir meilleur, respectueux de notre territoire et de ses habitants. Notre vision commune sera une réalité, pour que notre département brille comme un exemple inspirant de développement durable, équitable et solidaire.

**Marc Bridoux,**  
**Président de la Communauté de Communes du Ternois**



# Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Création d'une nouvelle zone d'activités à Auxi-le-Château
- Résorption des zones blanches en téléphonie mobile de la Communauté de Communes du pays d'Heuchin
- Création d'une zone d'activités légères à Pernes
- Rénovation de la toiture et du revêtement de l'aire sportive de la salle de sport rénovée du collège du Bellimont à Pernes-en-Artois
- Construction d'un bâtiment relais sur la zone d'activités d'Herlin-le-Sec
- Réhabilitation de la Scierie en espace culturel polyvalent à Conchy-sur-Canche
- Aménagement de la médiathèque communale d'Auxi-le-Château à rayonnement communautaire
- Aménagement d'une école de musique intercommunale et création d'un auditorium à St-Pol-sur-Ternoise
- Réhabilitation de l'ancienne gare d'Auxi-le-Château en agence intercommunale de services et tiers-lieux

## ZOOM

*sur une opération  
contractualisée*



## Réhabilitation de l'ancienne gare d'Auxi-le-Château en agence intercommunale de services et tiers-lieux

Le projet de réhabilitation de la gare d'Auxi-le-Château a été initié par l'ex Communauté de communes de l'Auxilois et co-construit avec le Département dès 2013 pour répondre au besoin, identifié au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public, de renforcement de l'offre de services de proximité en faveur des habitants du Ternois qui en étaient le plus éloignés.

La Communauté de Communes du Ternois a poursuivi ce projet en y intégrant d'autres fonctions répondant à sa stratégie de déploiement : école de musique, relais petite enfance et micro-crèche, espace de coworking et bureaux, halte randonnée dans l'ancien château d'eau en lien avec le sentier de randonnée sur l'ancienne voie ferrée, géré par le Département.

Les bâtiments ont été partiellement détruits et reconstruits en veillant à respecter l'insertion paysagère de l'ensemble : conservation et mise en valeur de l'aspect patrimonial du site, bardage bois qui met en valeur l'équipement. Cette antenne intercommunale de services vient compléter le maillage des équipements structurants de services publics sur un territoire rural particulièrement isolé. Ce projet permettant l'accès à des services supra-communaux, s'inscrit aussi dans le cadre de la reconversion d'une ancienne friche ferroviaire.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

# Le projet de territoire du partenaire

La Communauté de Communes du Ternois, composée de 38 372 habitants répartis sur 103 communes, se situe au sud du Pas-de-Calais et s'étend sur une vingtaine de kilomètres d'est en ouest et sur une quarantaine de kilomètres du nord au sud pour une superficie de 634 km<sup>2</sup>.

Positionnée géographiquement au carrefour du littoral (Berck /Le Touquet), du pôle urbain d'Arras, du bassin minier (pôle urbain Bruay - Béthune) et du nord de la Somme (Abbeville/Amiens), Ternoiscom, communément dénommé le « poumon vert de l'Artois », a donc une position centrale dans le Pas de Calais.

Son armature territoriale est composée de 3 niveaux de polarités structurantes :

- Une polarité centrale, la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise, de par sa situation géographique mais aussi du fait de la concentration de la majeure partie des emplois, équipements et services. La commune possède également une bonne desserte en transports.
- Deux pôles ruraux d'équilibre, les communes de Frévent et d'Auxi-le-Château qui rayonnent sur un bassin de vie local cohérent, grâce à un certain niveau d'équipements et de services diversifiés. Ce sont les « unités urbaines isolées » définies par l'INSEE.
- Les pôles ruraux de proximité, les communes de Pernes, Anvin et Heuchin qui concentrent quelques fonctions urbaines avec une attractivité locale moindre ; le niveau d'équipements et de services permet de répondre aux besoins de proximité.

### Le Ternois, un territoire qui renforce son attractivité grâce au développement durable de ses ressources

Doté d'un tissu économique très diversifié et caractérisé notamment par :

- Un pôle agro-alimentaire majeur, rassemblant des fleurons de ce secteur (Herta, Ingredia, Bigart)
- Plus de 600 exploitations agricoles
- L'artisanat représente sur le territoire plus de 600 entreprises et 1500 emplois
- 851 établissements relèvent du commerce, de l'industrie et des services
- Des entreprises dans le monde de l'industrie et du génie civil à la pointe des nouvelles technologies
- Un potentiel touristique riche et en développement notamment grâce aux projets d'agrandissement du Circuit automobile de Croix-en-Ternois, d'aménagement d'un jardin médiéval au Donjon de Bours, et à l'adhésion de Ternoiscom à la SPL Arras Pays d'Artois permettant une plus grande visibilité et qualité touristique.

Par ailleurs, le classement en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) est un atout non négligeable pour le Ternois, permettant d'attirer les entreprises sur son territoire ; les avantages financiers d'un tel classement ayant toutes les chances de rendre le secteur particulièrement attractif aux yeux des chefs d'entreprise.

En effet, créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, les ZRR regroupent à l'échelle nationale

un ensemble de communes reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique. Afin de favoriser le développement de ces territoires ruraux, des aides fiscales et sociales soutiennent la création ou la reprise d'entreprise.

L'ADN du territoire, c'est aussi la force de la création d'entreprises. Le territoire a organisé les conditions pour accompagner les porteurs de projet.

En effet, « Ternoiscom Entreprise », guichet unique des entreprises, accompagne, oriente vers ses partenaires (BGE, CCI, CMA, la DIRECCTE...). Ternoiscom mène une politique volontariste de l'accompagnement d'entreprise en proposant également de l'offre d'hébergement au sein de sa pépinière d'entreprises et de son bâtiment relais.

Pour accompagner cette dynamique, l'offre de formation sur le territoire se doit d'être renforcée et mieux adaptée aux besoins du Ternois afin de permettre notamment aux jeunes du territoire sortis du système scolaire d'accéder à un emploi local et aux entreprises de poursuivre leur développement.

C'est pourquoi Ternoiscom s'est engagée dans la création d'un hôtel de la formation professionnelle, en partenariat avec la ville de Saint-Pol-sur-Ternoise et l'ADEFI - Mission locale du territoire, outil innovant à destination des habitants et des entreprises pour répondre de manière adaptée à leurs nécessités respectives.

Enfin, la Communauté de Communes du Ternois s'inscrit dans une démarche



de commercialisation et de consommation locale grâce à la mise en place d'une plateforme de commerce local en ligne « ACHETEZ TERNOIS » et à l'accompagnement des acteurs économiques, touristiques et associatifs pour l'adhésion et l'usage de cette plateforme leur permettant un développement.

### **Le Ternois, un territoire qui s'engage dans l'équité d'accès aux services**

La volonté de Ternois Com est aussi d'être au plus proche de ses habitants et d'apporter le même niveau de service pour tous ses habitants.

D'où la présence dans les communes principales de son territoire, à savoir Saint-Pol-sur-Ternoise, Frévent, Pernes et Auxi-le-Château :

- D'agences de proximité avec tout récemment à Auxi-le-Château la réhabilitation de l'ancienne gare,
- De médiathèques avec le projet de tiers-lieu culturel à St-Pol-sur-Ternoise
- D'espaces publics numériques structurants
- D'un Fablab fixe et itinérant
- De centre d'accueil des jeunes enfants
- D'espaces d'accueil de loisirs
- De deux maisons France Services, fixe et itinérante
- De permanences administratives et sociales au sein du siège et des agences
- Des salles de sport intercommunales et un projet de terrain de football synthétique intercommunal
- Une piscine intercommunale à Frévent pour scolaires, associations et usagers ; celle-ci sera d'ailleurs fermée pour d'importants travaux de réhabilitation et d'amélioration de septembre 2023 à août 2024.

Il est à noter également que la moitié des 10 plus grands établissements du territoire du TERNOIS relèvent de la santé ou de l'action sociale avec la présence de 4 maisons de santé pluridisciplinaire avec télé-médecine.

Le Ternois est certes un territoire profondément et fièrement dynamique, mais sa ruralité n'est pas moins fragilisée par les problèmes de mobilité et éloignée des facilités technologiques urbaines.

Aussi, TERNOISCOM s'investit dans une sensibilisation et un accompagnement important de ses usagers, acteurs économiques et touristiques aux innovations et usages numériques grâce notamment à sa contribution financière pour le déploiement de la fibre en partenariat avec le Département et la Région Hauts-de-France et à l'engagement en 2023 de l'écriture de sa seconde feuille de route numérique.

TERNOISCOM s'est aussi engagée en matière d'objets connectés. Seul territoire du Nord/Pas-de-Calais à avoir conventionné en février 2022 avec le syndicat mixte La Fibre numérique 59/62 afin d'être pilote test des innovations technologiques appliquées à la gestion des équipements et des bâtiments publics mais aussi le milieu naturel tels que la qualité de l'air ou le niveau des eaux.

En impliquant dans cette expérimentation les professionnels et les acteurs locaux du cadre de vie, du tourisme, de l'agriculture, de la santé et des services à la personne, la Communauté de Communes du Ternois a pour objectif de renforcer la cohésion numérique et

préparer le territoire connecté de demain.

### **Le Ternois, un territoire qui fait sa transition écologique**

Le territoire est engagé dans une politique climat-air-énergie depuis 2011. Les plans précédents (2011-2014 et 2014-2018) ont permis au Pays du Ternois d'être désigné Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en octobre 2015. Plusieurs Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) ont été mis en place avec l'ADEME sur cette même période.

Depuis janvier 2019, le Ternois a, de concert avec la Communauté de Communes des 7 Vallées, réunis dans le cadre du PETR, élaboré un nouveau Plan climat air énergie territorial (PCAET). Les territoires ont fait preuve d'un engagement fort en associant pleinement la population à l'élaboration de la stratégie du plan climat. Ce travail a abouti à une stratégie ambitieuse votée à l'unanimité par les représentants des deux intercommunalités.

Découpée en 5 axes, celle-ci place le secteur agricole au cœur de cette nouvelle politique climatique. Dans ce cadre, le Ternois s'est engagé à développer des mobilités durables pour le territoire, à assurer un développement économique en adéquation avec la transition énergétique et écologique pour permettre au territoire d'être équilibré, attractif, 100 % renouvelable et solidaire pour ses habitants.

À ce titre, la Communauté de Communes du Ternois poursuit ses initiatives en matière de développement durable du territoire notamment dans



le domaine des énergies renouvelables (projets éoliens et cadastre solaire) et celui des déchets avec un projet de valorisation des biodéchets (composteurs) et le renforcement de l'accompagnement aux bons gestes du tri, grâce à des animations d'ambassadeurs du tri en déchèterie et dans les communes membres auprès de scolaires, d'administrations, d'entreprises, d'associations et de particuliers.

Ternoiscom est aussi engagée dans un programme pluriannuel de lutte contre l'érosion et les inondations avec un large programme d'actions dans le cadre de sa politique GEMAPI et en collaboration avec les différents SAGE de son territoire.

La question de la mobilité est aussi un élément central de cette politique : elle associe des actions de développement des alternatives à l'autosolisme, par la mise en place de hubs ruraux dans les bourgs-centres, la mise en place d'un nouveau service de transport intercommunal en septembre 2023.

Les principaux axes de déplacement sont couverts par un service de cars interurbains calibré pour les publics scolaires et limité en termes de desserte géographique et horaire.

Le nord du territoire est également desservi par deux lignes TER reliant vers l'est Saint-Pol-sur-Ternoise aux agglomérations de Béthune et Arras, et vers l'ouest au territoire côtier Montreuil-Étaples. Une amélioration de ces dessertes est en cours avec les services de la Région.

Par ailleurs, dans le cadre de son adhésion à Hauts-de-France Mobilités, Ternoiscom s'engage dans la réflexion d'un transport à la demande mutualisé qui pourrait compléter l'offre. Dans ce même partenariat, le Ternois assure une politique de promotion du covoiturage en partenariat auprès des entreprises et des habitants.

Enfin, une collaboration est apportée aux associations locales proposant des services de location de scooters électriques et de vélos à assistance électrique. Elle accompagne également les structures d'enseignements dans la mise en place de Plans de Déplacement Établissement Scolaire afin d'améliorer la part des modes doux pour les courts trajets.

La mobilité sur le territoire du Ternois est donc une compétence à enjeu central alliant des problématiques territoriales, sociales et environnementales importantes.

### **Le Ternois, un territoire à l'écoute du bien-être et du bien-vivre de ses habitants**

Depuis 2019, Ternoiscom s'est engagée dans une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Département et après concertation des habitants au travers d'une analyse des besoins sociaux.

Différentes actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité déclinées en trois axes sont proposées : l'harmonie familiale et le bien-être, la santé et la culture.

L'élaboration de la nouvelle convention CTG est en cours et doit être signée en fin d'année.

De plus, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et dans le cadre de son contrat local de Santé (CLS), la Communauté de Communes du Ternois se préoccupe de la santé de la population du territoire. Celui-ci vise à promouvoir la santé des enfants et des jeunes, améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé.

Une enquête grand public sur le territoire est actuellement en cours afin de définir le contenu du futur CLS qui sera rédigé pour une mise en œuvre en 2024 en corrélation également avec le Projet Régional de Santé.

Enfin en matière d'habitat, sur le territoire une OPAH se terminera mi-2024 et déjà à ce jour les objectifs prévus initialement dans ce programme sont largement atteints permettant aux habitants d'être accompagnés financièrement dans leurs travaux et offrant également des marchés supplémentaires aux artisans locaux.

Aussi, Ternoiscom engage une évaluation de cette OPAH et une étude pré opérationnelle pour la prochaine OPAH qui prendra le relais pour le bien-vivre de ses habitants.

**Le Ternois, un territoire rural dynamique qui s'engage pour demain.**



# Partie 2

## Axes communs du contrat

### *Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Ternois*

Le partenariat qui unit la Communauté de Communes du Ternois et le Département depuis plusieurs années, de même que les échanges qui ont jalonné la démarche de contractualisation, permettent de dessiner quatre grands enjeux transversaux.

#### **Permettre au territoire d'être durablement attractif par la valorisation de ses ressources**

L'activité économique du Ternois, et notamment le secteur agro-alimentaire, se porte relativement bien mais se voit confrontée à une pénurie de main-d'œuvre. Ainsi, l'offre de formation sur le territoire mérite d'être renforcée et mieux adaptée aux réalités économiques du Ternois afin de permettre notamment aux jeunes du territoire sortis du système scolaire d'accéder à un emploi local et aux entreprises de poursuivre leur développement.

La Communauté de Communes du Ternois (CCT) agit en faveur de l'insertion sociale et du développement économique en créant l'hôtel de la formation professionnelle, en partenariat avec la ville de Saint-Pol-sur-Ternoise et l'ADEFI - Mission locale du territoire, outil innovant à destination des habitants et des entreprises pour répondre de manière adaptée à leurs besoins respectifs.

Cette action contribue à la mise en œuvre des ambitions du Pacte des Solidarités Humaines en accompagnant les personnes en situation précaire vers les métiers qui recrutent et l'autonomie, et du Pacte des Réussites Citoyennes en créant les conditions de la réussite pour tous et en particulier les jeunes en décrochage scolaire.

Par ailleurs, le territoire recèle un potentiel significatif de développement touristique, vecteur d'attractivité du territoire que soutient le Département : des équipements tels que le circuit automobile de Croix-en-Ternois et son projet d'agrandissement, des réserves naturelles régionales (la Pâturage Mille Troues à Auxi-le-Château, le Riez à Nœux-les-Auxi), les cours d'eau et rivières (la Ternoise) et un héritage de l'Histoire avec notamment le donjon du Village patrimoine de Bours...



Ce site historique fait d'ailleurs l'objet d'un projet de jardin médiéval inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique de l'Ar-

rondissement d'Arras avec l'ambition de faire converger la mise en valeur des milieux naturels et les pratiques culturelles et touristiques.

Il constitue une opportunité de valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages, ambitionnée par le Pacte des Solidarités Territoriales. Enfin, la Communauté de Communes du Ternois s'inscrit dans une démarche de consommation locale (plateforme de commerce local en ligne « ACHETEZ TERNOIS ») et d'alimentation durable à l'échelle du Ternois et des 7 Vallées, mission confiée au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR), qui mènera les réflexions et les projets autour des circuits courts à destination notamment de la restauration collective scolaire.

#### **Relever le défi de l'équité territoriale par le renforcement de l'accessibilité aux services**

Afin de maintenir la cohésion sociale face à la fracture du numérique et la disparition des services publics de proximité, les territoires ruraux, tel que le Ternois, réinventent l'accès aux services publics et s'approprient les outils tels que les « Maisons France Service ».

Avec l'objectif d'assurer à chacun de ses habitants un accueil pour les démarches administratives du quotidien à moins de dix minutes de chez lui, la Communauté de Communes du

Ternois partage et complète l'ambition 1 du Pacte des Solidarités Humaines du Département de garantir à tous un accueil humain et adapté.

Dans cette même optique de service de proximité, l'intercommunalité mène différentes études de programmation permettant d'identifier les besoins des habitants en matière d'accueil de la petite enfance et d'accessibilité à la lecture publique et au numérique afin d'implanter sur le territoire des structures optimisées et adaptées tel que le projet de Tiers-lieu culturel de Saint-Pol : médiathèque et accompagnement au numérique pourraient notamment être proposés.

La Communauté de Communes du Ternois souhaite également investir dans les équipements sportifs et de loisirs et projette de rénover la piscine de Frévent et d'aménager un terrain de football intercommunal à Saint-Pol-sur-Ternoise.

En cohérence avec sa politique en faveur de l'accessibilité aux services publics, la Communauté de Communes du Ternois s'engage dans l'organisation de la mobilité se traduisant par la prise de compétence en mars 2021 et l'élaboration en cours de son Plan de Mobilité Simplifié (PMS) à l'échelle du Ternois et des 7 Vallées qui aboutira à des actions concrètes en termes de mobilité facilitant l'accès aux différents services.

### **Accompagner la transition écologique du territoire**

Face au défi du dérèglement climatique et aux conséquences notamment de l'amplification des phénomènes météorologiques extrêmes, l'intercommunalité est engagée dans une démarche d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Le territoire du Ternois est déjà fort exposé aux risques naturels d'inondations et d'érosion des sols. Plusieurs communes sont concernées par un Plan de Prévention du Risque Inondation.

Les eaux de ruissellement peuvent également occasionner de nombreux dommages aux infrastructures routières et bâtiments publics, dont ceux du Département.

À travers le Pacte des Solidarités Territoriales, le Département s'est engagé à épauler les acteurs du territoire pour surmonter ces difficultés et saisir les effets d'opportunité qu'elles peuvent représenter tel que les solutions d'hydrauliques douces qui font appel au génie végétal favorisant ainsi l'amélioration du paysage et la protection de la biodiversité.

Le plan d'actions du territoire du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Ternois - 7 Vallées élaboré par le PETR, a été établi en concertation avec le public et décline 5 axes pour répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux du territoire : l'agriculture, les mobilités durables, le développement économique, l'aménagement du territoire, l'énergie en 32 actions détaillées à mettre dorénavant en œuvre.

Labellisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) en 2015, la Communauté de Communes du Ternois multiplie les initiatives en matière de développement durable du territoire dans les domaines du recyclage des déchets (projet de valorisation des bio déchets) et des énergies renouvelables (projets éoliens et cadastre solaire).

### **Conforter les synergies en matière de cohésion sociale**

Démarche initiée en 2017 à la création de l'intercommunalité issue de la fusion de 4 Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Ternoiscom dresse aujourd'hui le bilan des actions menées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en 2019 avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Département et engage un processus de concertation des habitants pour l'élaboration de la nou-

velle convention qui doit être signée en fin d'année.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Ternois dispose d'un programme global d'accompagnement et de soutien à la parentalité avec, pour vocation, de guider les futurs pères et mères vers leur rôle de parent. Ce programme se décline sous trois axes : l'harmonie familiale et le bien-être, la santé et la culture. L'intercommunalité est soucieuse de compléter son offre d'acculturation aux compétences parentales. De même, elle choisit de s'impliquer dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

De plus, dans le cadre du Projet Régional de Santé, la Communauté de Communes du Ternois se préoccupe de la santé de la population du territoire et co-signe avec l'Agence Régionale de Santé, le Contrat

Local de Santé. Celui-ci vise à promouvoir la santé des enfants et des jeunes, améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies et favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé.

Ces engagements de la Communauté de Communes du Ternois font écho à l'ambition du Département de promotion de la santé à tous les âges de la vie, et notamment des plus fragiles, du Pacte des Solidarités Humaines.

Territoire pilote en matière d'objets connectés, la Communauté de Communes du Ternois a conventionné en février 2022 avec le syndicat mixte La Fibre numérique 59/62 afin d'expérimenter les innovations technologiques appliquées à la gestion des équipements et des bâtiments publics mais aussi le milieu naturel tels que la qualité de l'air ou le niveau des eaux. En y impliquant les professionnels et les acteurs locaux du cadre de vie, du tourisme, de l'agriculture, de la santé et des services à la personne, la Communauté de Communes du Ternois a pour objectif de renforcer la cohésion numérique et préparer le territoire connecté de demain.

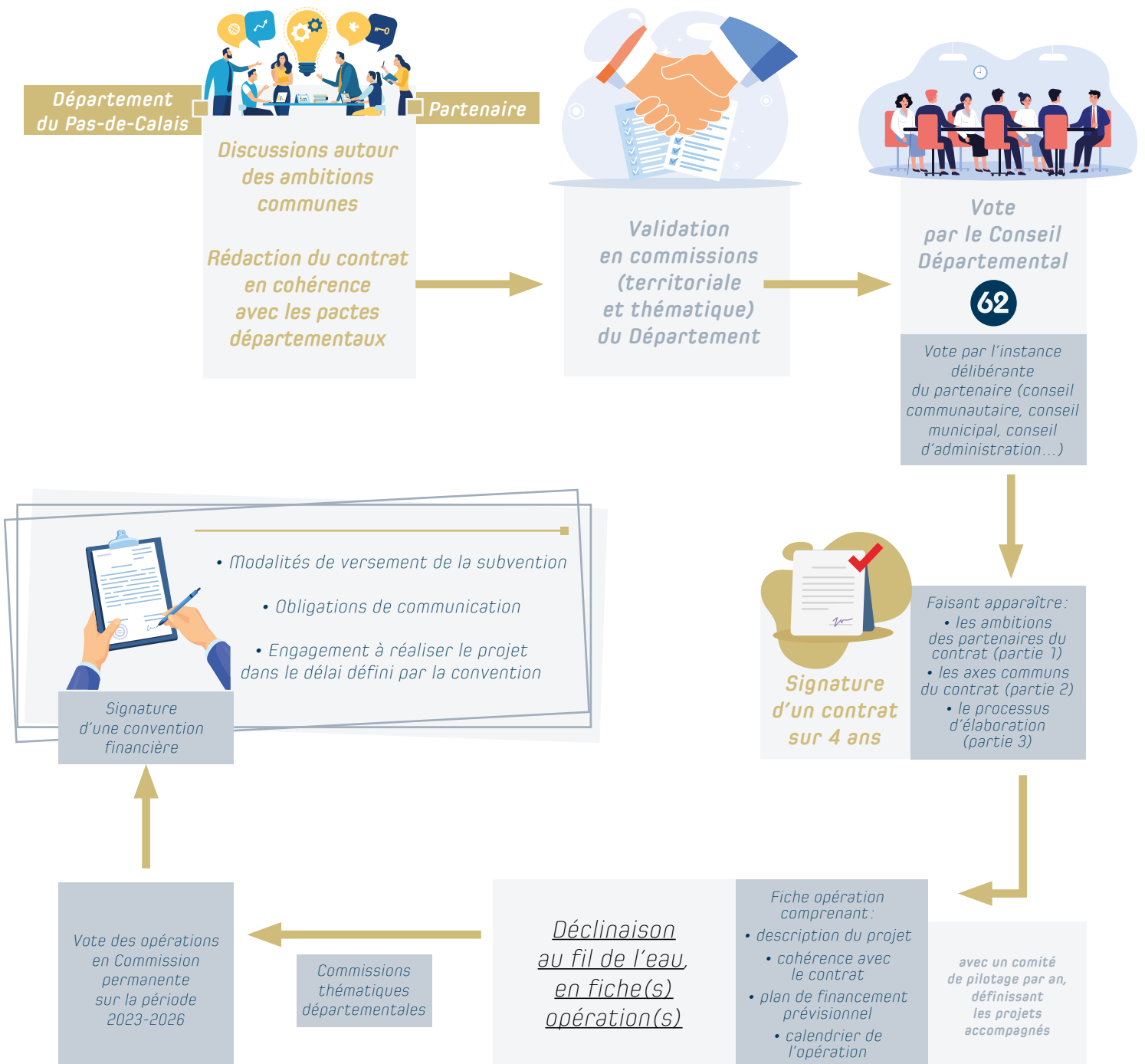


# Partie 3

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté de Communes du Ternois en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territoriale (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de Communes du Ternois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de Communes du Ternois, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux,

aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'ap-

prentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## ■ *Obligations de communication*



Photo Magali Seplietier

### 62 Pas-de-Calais *Mon Département*

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de Communes du Ternois a permis d'établir 4 axes de travail partagés :

- Permettre au territoire d'être durablement attractif par la valorisation de ses ressources
- Relever le défi de l'équité territoriale par le renforcement de l'accessibilité aux services
- Accompagner la transition écologique du territoire
- Conforter les synergies en matière de cohésion sociale.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental,*

**Jean-Claude LEROY**

*Pour la Communauté de Communes  
du Ternois,  
Le Président,*

**Marc Bridoux**

## ■ *Au-delà des contrats : l'action du Département...*



École de Conchy-sur-Canche

Photo Jérôme Poujolle



Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté du Ternois en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

857 bénéficiaires  
soit 4 071 607 €



Aides aux personnes  
Âgées (APA)  
Chiffres 2022

204 bénéficiaires  
soit 1 341 708 €



Prestation de compensation  
du handicap (PCH)  
Chiffres 2022

907 foyers allocataires  
soit 5 899 987,80 €



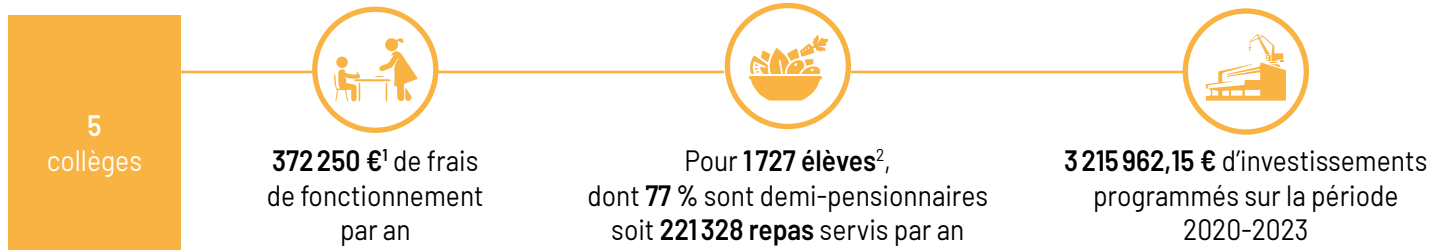
Revenu de solidarité active  
(RSA)  
Chiffres de mars 2023

56 assistantes  
familiales



Pour protéger les enfants  
et les familles  
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 880 277 € d'investissements de 2019 à 2022 notamment restaurations des églises Notre-Dame de Buire-au-Bois, Saint-Jean-Baptiste de Willencourt, Saint-Pierre de Fortel-en-Artois ou Saint-Clément de Fontaine-lès-Hermans.
- 357 151 € de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment l'école de musique intercommunale.



Pour le sport,

- 1 618 937 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- 136 projets, sur 66 communes et 1 intercommunalité pour 2 536 438,84 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 9 221 256,71 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 € par an<sup>3</sup> en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de Ternois Com, les centres d'incendie et de secours de Auxi-le-Château, Frévent, Pernes-en-Artois, Saint-Pol-sur-Ternoise.

1 : Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022 ; 2 : Année scolaire 2022/2023 ; 3 : Moyenne 2019-2020-2021-2022

## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois
- Maison du Département Solidarité du Ternois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

### **Côté partenaire :**

- Direction générale des services

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

## Conseil départemental du Pas-de-Calais et Communauté de Communes du Ternois

Fiche opération n°1

### *Reconversion d'un bâtiment en hôtel de la formation*

#### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : La Communauté de communes du Ternois assure les travaux sur le bâtiment dont la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise est propriétaire, en vertu d'une convention de mandat adoptée le 16 décembre 2020 et signée le 4 août 2021

**Mandataire** : Communauté de communes du Ternois

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Maison du Département Solidarité du Ternois
- **EPCI** : Direction générale des services

**Maîtrise d'œuvre** : Communauté de communes du Ternois

#### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : centre-bourg de Saint-Pol-sur-Ternoise

**Contexte :**

Un constat d'absence d'une offre de formation de proximité à l'échelle du Ternois est partagé par les acteurs locaux. Or, si le nombre de bénéficiaires du RSA est en baisse, il reste aujourd'hui encore de nombreux efforts à déployer pour accompagner et former les personnes toujours allocataires, en particulier au regard des besoins de main d'œuvre du tissu économique local et des métiers en tension.

Actuellement, le territoire du Ternois ne dispose d'aucun organisme de formation.

Au-delà de l'enjeu lié à l'insertion des publics les plus en difficultés, il s'agit également de rendre plus accessible les formations en adéquation avec les besoins du territoire (entreprises, services...).

**Descriptif détaillé :**

La reconversion de ce bâtiment d'une surface de 1 500 m<sup>2</sup> qui accueillait précédemment les services administratifs de la Communauté de communes du Ternois, s'opérera grâce à des travaux de réaménagements et de redistribution des espaces.

Après une phase de démolition des cloisons et des faux-plafonds qui permettra de dégager des plateaux de type « open space », la seconde sera consacrée à l'aménagement avec la mise en place d'un doublage thermique, l'isolation acoustique des plafonds et murs, la pose de revêtements de sol et carrelage, la remise en peinture de tous les locaux, l'installation d'une cloison amovible, la création de réseaux de ventilation mécanique, la mise aux normes des différents réseaux ainsi que l'implantation d'un ascenseur.

A terme, en plus des locaux techniques d'usage, ce bâtiment accueillera neuf salles de formation, deux plateaux techniques et des bureaux partagés permettant aux organismes de formation de bénéficier à la fois d'espaces professionnels collectifs et de conserver une qualité d'accueil personnalisé et confidentiel.

Les nouvelles installations offriront aussi des équipements numériques (tableau blanc numérique, visioconférence...) permettant de proposer une approche innovante de la formation (@learning).



**Objectifs :**

- Améliorer l'accès à la formation des habitants du territoire,
- Rapprocher les organismes, les acteurs locaux du développement économique et les usagers,
- Créer une dynamique partenariale.

**Partenaires associés à l'opération :**

- ADEFI Mission locale,
- GRETA,
- EPIDE Formation,
- AFP2I,
- AFPA,
- CPIE Val d'Authie,
- ATRE,
- AILES,
- Ateliers du Ternois (ESAT),
- Organismes consulaires (industrie et commerce, artisanat),
- Entreprises du territoire.

**Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

ADEFI Mission locale

## C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

**Pacte(s) concerné(s) :**

Pacte des Solidarités territoriales	
<b>Ambition 1</b>	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
<b>Ambition 2</b>	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

Pacte des Solidarités humaines	
<b>Ambition 6</b>	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie
<b>Ambition 9</b>	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent

Pacte des Réussites Citoyennes	
<b>Ambition 1</b>	Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale
<b>Ambition 2</b>	Faire de l'éducation un levier d'égalité
<b>Ambition 4</b>	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
<b>Ambition 10</b>	Écouter les partenaires et agir avec eux

**Axes) du contrat concerné(s) :**

Relever le défi de l'équité territoriale par le renforcement de l'accessibilité aux services

## D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	3 <sup>ème</sup> trim 2023	
Début des travaux	3 <sup>ème</sup> trim 2023	
Fin des travaux	3 <sup>ème</sup> trim 2024	



## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Montant des travaux	1 045 158,41 €	Département - FIT	200 000,00 €
Maitrise d'œuvre	40 570,00 €	ETAT (DETR)	247 128,00 €
Missions annexes	59 926,00 €	Région (ACTes)	308 910,75 €
Mobilier	185 000,00 €	Fonds vert	308 578,00 €
		Reste à charge MO	266 037,66 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 330 654,41 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 330 654,41 €</b>

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Au regard des enjeux liés à l'insertion des personnes les plus éloignés de l'emploi, il est proposé d'inscrire le fonctionnement de l'hôtel de la formation dans une dynamique territoriale et partenariale, en particulier avec les services du Département en mesure. Le fonctionnement préconisé est le suivant :

- Instaurer des temps de travail collégial autour des enjeux liés à la formation sur le territoire,
- Construction du programme de formation et des événements,
- Intégrer les préparatoires dans l'offre, en direction des bénéficiaires du RSA et Jeunes en difficultés (ASE en particulier),
- Participer à la mobilisation de opérateurs susceptibles d'accompagner la montée en compétences des bénéficiaires du RSA sur les métiers en tension,
- Fixer des indicateurs de résultats : objectifs qualitatifs et quantitatifs sur les champs relevant en particulier des priorités départementales (bénéficiaires du RSA, jeunes ayant un parcours ASE).



62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Aire-sur-la-Lys



Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Les différentes phases de contractualisation ont accompagné la métamorphose de la Ville d'Aire-sur-la-Lys, ainsi lors de la troisième contractualisation, le pôle culturel et social du canton a vu le jour. Cet équipement emblématique est un concentré de l'action menée pour la population. Il s'agit tout à la fois d'offrir à la population des services de proximité performants, tout en assurant la reconquête urbaine d'un centre historique riche en édifices patrimoniaux et classé quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

Cette nouvelle opportunité de contractualiser avec le Département sera l'occasion de déployer de nouveaux projets en pleine cohérence avec les orientations engagées lors des précédents contrats. De manière transversale, une attention particulière sera portée aux habitants dont les situations sont les plus précaires (santé, dépendance, niveau de vie).

Il s'agira notamment de doter le pôle social et culturel du canton d'un écrin paysager à la hauteur de cette réhabilitation d'envergure. L'objectif est de poursuivre les aménagements alliant nature et loisir en ville, comme ce fut le cas lors des travaux du jardin public. Dans cette perspective, la présence de la Lys constitue une opportunité.

Enfin, au-delà de son riche patrimoine, la ville d'Aire se veut une cité vivante offrant à la population de larges possibilités en matière de loisirs et de mobilité.



**Jean-Claude Dissaux,**  
**Maire d'Aire-sur-la-Lys**

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes  
départementaux*

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.





# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour  
le partenaire*

## *Les compétences du partenaire sur le territoire*

La ville d'Aire-sur-la-Lys, de par sa situation géographique particulière, occupe un rôle pivot dans l'articulation entre les territoires de l'Audomarois et de l'Artois. Charnière entre des pôles urbains structurants, Aire-sur-la-Lys concentre de nombreuses fonctions socio-économiques qui en font un pôle supérieur de centralité (SDAASP).

À ce titre, la ville entend renforcer son attractivité en s'appuyant notamment sur son patrimoine historique reconnu. Après avoir créé un pôle social et culturel cantonal au sein de l'ancien hôpital Saint-Jean Baptiste, dont les abords immédiats auront à connaître des transformations structurantes, d'autres lieux et bâtisses du centre ancien seront réinvestis.

Les abords de la Lys constitueront un emplacement de choix pour mener des projets combinant réhabilitation patrimoniale et rayonnement touristique dans la lignée des travaux menés auprès des voies d'eau ces dernières années tels que le port fluvial ou les voies cyclables. Il faut noter que sur le plan du développement de la pratique du vélo, la ville souhaite poursuivre les aménagements qui en firent une localité pionnière en la matière.

Après avoir aménagé un jardin public très prisé des Airois, la municipalité désire élargir l'offre de loisirs proposée à la population. L'aménagement du site de Lenglet constitue en ce sens une opportunité pour répondre à cette ambition. Enfin, à plus long terme, des réflexions sont en cours afin de mettre toujours plus en valeur l'emblématique grand place.

Ces démarches concourant à améliorer l'attractivité de la commune prennent un relief particulier à l'aune d'un contexte social marqué par la précarité d'une large partie de



la population, notamment dans le centre historique qualifié de quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Le renforcement de la structuration et de la coordination de la réponse sociale pour les Airois et les habitants des alentours permettra de répondre en grande partie à l'enjeu de prise en charge globale de la situation des personnes pour dépasser les réponses ponctuelles nécessaires et tendre vers une sortie durable de la précarité. Il apparaît dès lors nécessaire aux différents acteurs d'accompagner les habitants dans une logique de parcours en levant les divers freins sociaux, psychologiques et économiques à la mobilité et à la reprise d'un emploi.

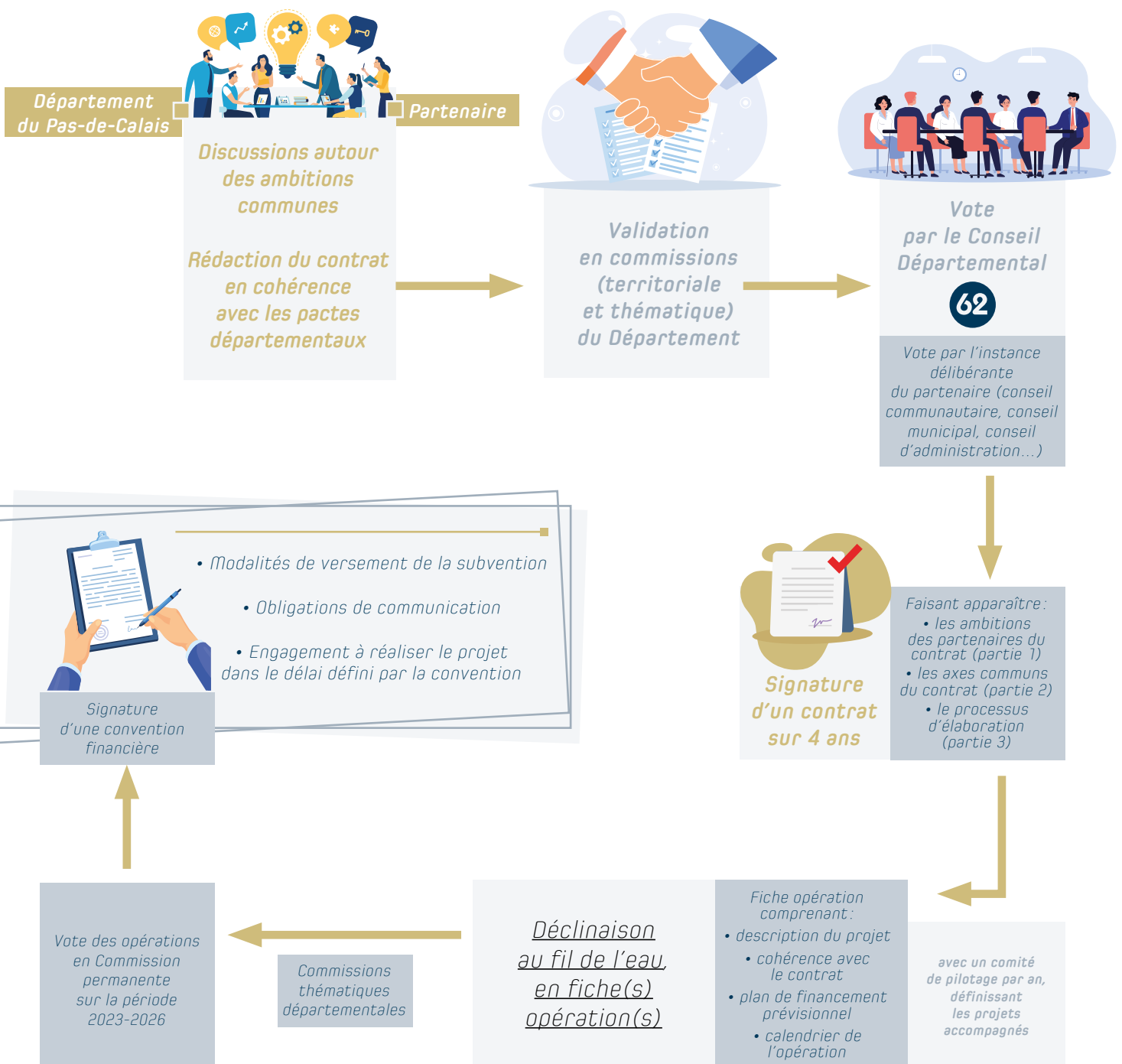


# Partie 2

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Aire-sur-la-Lys en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire airois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Aire-sur-la-Lys, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser

l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## Obligations de communication



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# ■ L'essentiel du contrat

---

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Ville d'Aire-sur-la-Lys permet d'établir trois axes de travail partagés :

- Adaptation de la ville au changement climatique (renaturation, mobilités douces...);
- Attractivité du pôle supérieur de centralité (patrimoine, tourisme, loisirs...);
- Structuration et coordination de la réponse sociale pour les Airois et habitants aux alentours.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune d'Aire-sur-la-Lys, apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Aire-sur-la-Lys  
le Maire,*

**Jean-Claude LEROY**

**Jean-Claude DISSAUX**



## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois ;
- Maison du Département Solidarité de l'Audomarois ;
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives ;
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique ;
- Direction de l'éducation et des collèges.

### **Côté partenaire :**

- Direction générale des services

# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Commune d'Aire-sur-la-Lys

Fiche opération n°1

## Renaturation urbaine – îlot Saint Jean-Baptiste

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Aire-sur-la-Lys

**Référents de l'opération :**

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

**Maîtrise d'œuvre** : Iris Conseil – Paysages et territoire

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : Centre-ville ancien – périmètre politique de la ville

**Contexte :**

La ville d'Aire-sur-la-Lys a fait l'acquisition des bâtiments de l'ancien hôpital Saint Jean-Baptiste pour y réaliser le pôle social et culturel cantonal inauguré le 28 septembre 2023. Ce projet structurant redonne vie à un patrimoine bâti remarquable et offre de nouveaux services aux habitants.

Pour accueillir les usagers de la future médiathèque et les usagers du centre-ville, il est nécessaire d'augmenter la capacité de stationnement du cœur d'îlot.

Ainsi, le projet de renaturation et stationnement paysager du cœur d'îlot, vient faire le lien avec le pôle social et culturel cantonal Saint Jean-Baptiste.

Le projet prévoit de créer un parc en cœur d'îlot, en lien avec l'ancien hôpital. L'îlot a subi de très nombreuses modifications au fil des siècles. Les traces des anciens bâtiments, la division de l'espace en un parcellaire plus découpé qu'aujourd'hui, se retrouvent au travers de l'aménagement : empreinte de la partie disparue de l'ancienne maternité, sous-entités, évoquant l'ancien parcellaire... Les bâtiments disparus de l'ancien hôpital sont évoqués au travers de carrés surélevés de plantes médicinales, disposés sur leur ancien emplacement.

**Objectifs :**

L'aménagement projeté poursuit trois grands objectifs :

- Faire entrer la nature au centre-ville et lutter contre les îlots de chaleur, particulièrement forts dans les villes patrimoniales denses,
- Offrir des places de stationnement supplémentaires aux abords immédiats du pôle social et culturel du canton,
- Tamponner les eaux pluviales pour protéger les rues avoisinantes régulièrement inondées suite à d'intenses épisodes pluvieux (à l'image de la fonction de cet espace autrefois).

**Descriptif détaillé :**

Les travaux se décomposent comme suit :

- Une cour extérieure en lien avec l'hôpital,
- L'empreinte de l'ancienne maternité symbolisée par des carrés surélevés de plantes médicinales,



- Un espace de détente, avec chaises longues et tables de pique-nique ombragées,
- Un parcours de l'eau, avec une noue plantée révélant symboliquement la présence du servoir, une mare, et une zone inondable,
- Des observatoires pour raconter l'histoire du site (hôpital, servoir, mare et zone inondable),
- Une aire de jeux à proximité de la nouvelle entrée de l'école,
- Un jardin d'ombre à proximité immédiate de l'école,
- Un parking de places entièrement perméable,
- Une gestion des eaux à la parcelle,
- Des capacités de stockage supplémentaire sous le stationnement et à proximité de la rue du Doyen.
- Un traitement des limites, avec un nouveau porche en acier perforé rue de Brabant,
- La création d'un mur en brique le long de la limite ouest,
- Le percement des fenêtres rue du Doyen pour créer une transparence entre la rue et le parc,
- Le traitement de ces murs côté intérieur.

La voirie est « gommée » au maximum avec la mise en place de résine, pour la « fondre » dans le parc. Elle devient une zone de rencontre où le piéton est prioritaire.

Le parking est cantonné au nord du site de manière à libérer tout l'espace entre l'école et l'hôpital pour en faire un véritable parc.

#### **Partenaires associés à l'opération :**

- AUDPSO,
- Département du Pas-de-Calais,
- Etat.

#### **Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :**

AUDPSO

#### **Modalités de fonctionnement :**

Espace public

### **C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**

#### **Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
<b>Ambition 2</b>	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population.
<b>Ambition 3</b>	Accompagner les grands projets de territoire.
<b>Ambition 6</b>	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales.
<b>Ambition 7</b>	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité).

### **D – CALENDRIER PREVISIONNEL**

	Date	Commentaire
<b>Début de l'opération</b>	<b>11/2023</b>	
<b>Début des travaux</b>	<b>11/2023</b>	
<b>Fin des travaux</b>	<b>07/2024</b>	



## E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux VRD (lots 1 à 10)	1 445 146,00 €	Département / FIT	460 836,00 €
Travaux bâtiment	398 200,00 €		
		Reste à charge MO	1 382 510,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 843 346,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 843 346,00 €</b>

## F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

### Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais  
*Mon* Département



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Fauquembergues



Solidarités humaines  
Réussites citoyennes  
Solidarités territoriales

Photos



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

**Jean-Claude Leroy,**  
**Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais**  
**Député honoraire**

Fauquembergues, commune de la haute vallée de l'Aa où la présence de l'eau est forte, mène depuis longtemps un travail avec le département et ses partenaires (à l'image de l'aménagement du cœur de bourg avec le C.A.U.E). Cette nouvelle phase de la contractualisation est indispensable à la déclinaison du projet communal.

Fauquembergues joue pleinement son rôle de centralité grâce à l'ensemble des services, commerces et équipements disponibles. Sur un autre plan, l'histoire du Haut Pays y est valorisée grâce au travail exemplaire d'une association, le « Comité d'Histoire du Haut Pays ». Nous souhaitons la rendre encore plus visible à proximité du Moulin et à quelques encablures de notre église, qui aura aussi besoin d'une attention particulière.

Notre première priorité est la continuité de l'aménagement du centre bourg. La rue Gobron, où se construit la résidence inclusive, relie le centre-ville commerçant et le secteur d'équipement, elle donne accès à l'avenue Roland Hugué et à l'Aa. Sa déclivité est telle qu'elle nécessite un traitement particulier pour garantir l'accès à tous les équipements qu'elle dessert (collège, école, salles de sport et salle des fêtes notamment).

Notre seconde priorité concernera la rue des Waranges avec la desserte du futur éco-quartier et l'aménagement des abords du collège, de la salle des sports, et du terrain de sport du collège.

Ces projets pertinents pour l'aménagement de la partie haute de la commune de Fauquembergues amélioreront le cadre de vie des habitants.

**Alain Méquignon,**  
**Maire de Fauquembergues**



# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes  
départementaux

## ■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur [www.pasdecalais.fr](http://www.pasdecalais.fr), rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



# Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.





# Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

# Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

# Partie I

## Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour  
le partenaire

# Les compétences du partenaire sur le territoire

La commune de Fauquembergues, pôle de centralité, a su se développer en engageant depuis plusieurs années une démarche de redynamisation et de restructuration urbaine. Historiquement le dynamisme de la commune est resté principalement ancré autour de la place, dominée par l'église.

Aujourd'hui, la municipalité entend requalifier un nouveau secteur nommé « la ville haute » qui regroupe un ensemble d'équipements publics : collège, école, salle de sport, salle des fêtes. Depuis les abords de l'église et jusqu'aux limites Est de la partie urbanisée, un important quartier pourrait profondément être remanié. Avec ce projet, la commune désire améliorer et sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes, notamment les collégiens, en réaménageant la rue Gobron. Les aménagements auront pour objectif de réduire la place du minéral pour favoriser la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics mais pourront également faciliter les déplacements entre les équipements (école, dojo, collège et salle communale).

Après avoir réorganisé le stationnement de la place, d'autres secteurs de la ville haute seront restructurés. Avec l'ouverture prochaine de la résidence inclusive (2024), l'arrière du collège pourrait être réaménagé, ainsi la rue du Petit Bourdon pourrait offrir un stationnement réservé à cette nouvelle structure de même qu'un parking destiné aux enseignants et ATTEE du collège. Parallèlement, une réflexion est menée sur l'opportunité de créer un réseau de chaleur bois énergie dont pourrait bénéficier le collège. L'opportunité foncière d'une maison jouxtant le collège ainsi que l'échange de domanialité sur les axes routiers rue des Warranges et la D92, permettra d'aménager le parvis du collège pour donner plus de place aux mobilités douces et sécuriser les flux (zone 30, trottoirs plus larges, pistes cyclables). Par ailleurs, un projet d'éco-quartier doit voir le jour sur une ancienne friche agricole appartenant à la commune, celui-ci sera connecté au tissu urbain par des cheminements doux. Des espaces de nature et de partage seront créés : mares, sentiers, jardins ouvriers, espaces plantés...

L'extension du label Pays d'Arts et d'Histoires à l'ensemble de l'agglomération, ainsi que la réhabilitation du Moulin Manesier par la CAPSO constituent un point d'appui considérable à la stratégie de valorisation patrimoniale portée par la com-

mune. C'est dans ce sens qu'elle envisage de lourds travaux sur l'église St-Léger, inscrite aux Monuments Historiques. Ces projets sont autant d'opportunités de conforter le rôle du Comité d'Histoire du Haut Pays, lequel pourrait s'installer rue Amoric dans les prochaines années.

Ces projets tournés vers la qualité de vie des habitants et l'attractivité de la commune trouvent également une résonance dans la sphère des solidarités humaines.



Pour permettre à la population d'obtenir des réponses sociales en proximité, la Commune entend participer pleinement à la démarche d'accueil social inconditionnel de proximité pilotée par la MDS de l'Audomarois qui prend notamment appui sur l'Espace France Services (bâtiment Enerlya) venu labelliser et reconnaître des dynamiques déjà à l'œuvre. Cette forme d'« aller vers » les habitants permet de prévenir, de répondre et/ou d'accompagner des situations sociales parfois complexes, mais également de mettre en œuvre des opérations de mobilité et d'insertion professionnelle nécessaires aux démarches d'autonomie et de parcours des habitants.

La prise en charge et l'accueil de la petite enfance demeurent également un enjeu pour la Commune avec le souci d'un développement harmonieux et efficient de l'offre de service pour à la fois répondre aux besoins d'une population renouvelée et préserver le bon équilibre entre les accueils au domicile (assistantes maternelles) et dans des structures potentiellement agréées par le Département et financés par la CAF (MAM, micro-crèches). La commune entend également participer à construire et proposer des réponses nouvelles en matière de prise en charge des enfants et des adolescents.

La perspective de la mise en service d'une résidence inclusive de 15 logements dont 8 pour les Personnes en situation de handicap et 7 pour les Personnes Âgées portée par la MARPA des deux Vallées est également un facteur majeur d'attractivité et une réponse aux besoins repérés dans la commune et aux alentours.

# Partie 2

## Mode d'emploi du contrat

# Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

## Élaboration du contrat



## ■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

## ■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Fauquembergues en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de Fauquembergues. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Fauquembergues, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser

l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

## Obligations de communication



Photo Magali Sepeleter



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

# L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Fauquembergues permet d'établir trois axes de travail partagés :

- Moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, mobilités douces...);
- Valoriser le patrimoine historique de la commune ;
- Poursuivre le développement urbain de façon cohérente et maîtrisée.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à Arras le

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,  
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Fauquembergues  
le Maire,*

**Jean-Claude LEROY**

**Alain MÉQUIGNON**

## *Les interlocuteurs du contrat*

### **Côté Département :**

- Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois ;
- Maison du Département Solidarité de l'Audomarois ;
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives ;
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine ;
- Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique ;
- Direction de l'éducation et des collèges.

### **Côté partenaire :**

- Direction générale des services



# CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais  
et Commune de Fauquembergues

Fiche opération n°1

## *Aménagement d'une liaison apaisée entre le centre et la ville haute*

### A – GENERAL

**Maîtrise d'ouvrage** : Fauquembergues

**Référents de l'opération** :

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

**Maîtrise d'œuvre** : Bureau d'études VIALE

### B – DESCRIPTION DU PROJET

**Localisation du projet** : rue Gobron

**Contexte** :

La commune de Fauquembergues s'est engagée depuis plusieurs années sur des projets structurants aussi bien en termes de réaménagement du cadre de vie des habitants que de développement de l'offre de service (exemple : Enerlya). La commune souhaite aujourd'hui requalifier la ville haute et sa liaison avec le centre-ville.

La rue Gobron est la voie qui relie la rue de Saint-Omer et le haut de la commune en passant derrière l'église. La concentration d'équipements dans ce secteur de la ville amène une certaine affluence (collège Monsigny, école communale, salle de sport notamment). L'ouverture prochaine de la résidence inclusive et d'autres services vont venir accroître le trafic et les besoins en stationnement. Il faut signaler que cette rue est en forte pente.

**Objectifs** :

L'aménagement projeté poursuit trois grands objectifs :

- Fluidifier les flux piétons/véhicules,
- Offrir des places de stationnement aux abords immédiats de la résidence inclusive et du collège,
- Réduire la place du minéral pour favoriser la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics.

**Descriptif détaillé** :

Le projet consistera en un réaménagement complet de la rue Gobron. Tout en répondant aux besoins de stationnement avec la création d'un parking à l'arrière du collège Monsigny et de quelques places de stationnement aux abords de la résidence inclusive, les travaux permettront aussi d'améliorer la circulation des piétons et des cyclistes. Le recalibrage de la chaussée autorisera la création de cheminements doux desservant le haut de la ville et des aménagements dédiés aux cyclistes. L'ensemble du projet répondra au besoin grandissant d'espace publics de qualité :

- Effacement des réseaux aériens (amélioration esthétique et libération d'espace pour les piétons),
- Gestion des eaux de pluie,
- Usage de matériaux drainants et qualitatifs,
- Plantation de bandes végétalisées,



- Matérialisation des zones de traversée pour les piétons et cyclistes,
- Passage de la rue en zone 30.

#### Partenaires associés à l'opération :

- AUDPSO,
- Département du Pas-de-Calais.

#### Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

AUDPSO

#### Etudes réalisées :

Plan guide de la commune, zoom ville haute (AUDPSO)

### C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

	Pacte des Solidarités territoriales
<b>Ambition 8</b>	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité.
<b>Ambition 10</b>	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages.

	Pacte des Réussites Citoyennes
<b>Ambition 3</b>	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives.

### D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
<b>Début de l'opération</b>	<b>01/2024</b>	Préparation de chantier
<b>Début des travaux</b>	<b>04-05/2024</b>	
<b>Fin des travaux</b>	<b>09/2024</b>	

### E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

#### Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
<b>Voirie et cheminements doux</b>	<b>345 000,00 €</b>	Département / FIT	200 000,00 €
<i>Travaux</i>	316 383,60 €	Département / FARDA	30 000,00 €
<i>Maitrise d'œuvre</i>	22 228,77 €	Etat	96 000,00 €
<i>Autre</i>	6 387,63 €		
<b>Effacement des réseaux</b>	<b>124 774,20 €</b>		
<i>Travaux</i>	118 875,00 €		
<i>Maitrise d'œuvre</i>	5 899,20 €		
<b>Défense Incendie</b>	<b>11 600,00 €</b>	Reste à charge MO	155 374,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>481 374,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>481 374,20 €</b>

### F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

#### Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle





**Pôle partenariats et ingénierie**  
**Secrétariat général**  
**Mission pilotage administratif et budgétaire**

..... **CONVENTION**

Objet : **XXX**

Entre **le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

Identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 4 décembre 2023,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

**La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**, dont le siège est situé **XXX**,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° **XXX**,

représentée par **Monsieur/Madame XXX**, Président(e) de la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »

d'autre part.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 4 décembre 2023 « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026, par laquelle il a décidé d'accorder à **XXX** une subvention de **XXX** € pour le projet objet de la présente convention ;

**Vu** le Contrat signé le **XX** mois **XXXX** entre le Département et la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX** ;

**Vu** la délibération du **Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX** en date du **XX** mois **XXXX** ;

Il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

## **Article 2 : Engagements du bénéficiaire**

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de XXX) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

### **Engagements spécifiques**

## **Article 3 : Montant de la subvention**

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de XXX € sur un coût total prévisionnel hors taxe de XXX €.

## **Article 4 : Ajustement du montant de la subvention**

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

## **Article 5 : Modalités de versement**

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

### **Si la subvention est supérieure à 100 000 € :**

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
  - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
  - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
  - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
  - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,

- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 8.

**Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :**

- Un premier acompte de 50 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :
  - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
  - La copie des factures acquittées,
  - Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
  - Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
  - Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 8.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE BIC : XXX

### **Article 6 : Délais de réalisation**

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut de remplir ces deux obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

### **Article 7 : Obligations de communication**

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat.

Sur les supports suivants, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur le site <https://pasdecalais.fr>).

- Sur les supports de communication :
  - Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette ...),
  - Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »),
  - Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux),
  - Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1<sup>ère</sup> pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé :

- Communiqués ou dossiers de presse et lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.

- Le cas particulier des travaux « bâtiments »
  - Pendant les travaux :
    - Signalétique de chantier à la charge du partenaire (réalisation, pose/dépose) rappelant le partenariat avec le Département et le montant de sa participation financière
    - Temps protocolaire associant les élus départementaux : pose de 1re pierre, visite de chantier, inauguration...
  - Après les travaux :

**Si la subvention est supérieure à 100 000 € :**

- Réalisation et pose d'une plaque d'au moins 1m<sup>2</sup>, mentionnant les partenariats, notamment celui avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Un Bon à Tirer devra être proposé au Département sur [pao@pasdecalais.fr](mailto:pao@pasdecalais.fr) avant de lancer la fabrication du panneau. Ce dernier devra rappeler le partenariat par une phrase synthétique (« Ce projet a été financé par le Département du Pas-de-Calais »), le montant de l'aide départementale (financière et technique) et faire figurer le logo de la collectivité.

**Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :**

- Pose d'une plaque « Ici, le Département investit » fournie par le Département (ou fichier numérique fourni, si le bénéficiaire souhaite réaliser la plaque) dans le respect des critères de visibilité établis par le Département (placée à hauteur de vue, près de l'entrée principale).

Dans tous les cas, il est impératif de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée :

- Visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- Articles (journal, presse locale, site Internet, post réseaux sociaux),
- Reportages vidéo (par lien),
- Récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

**L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».**

**Article 8 : Avenant**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

**Article 9 : Reversement, résiliation et litiges**

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 8 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

**Article 10 : Voies de recours**

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

**Article 11 : Exécution**

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,  
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »,  
Le Président/La Présidente/Le Maire

**Jean-Claude LEROY**

**XXX**

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie  
Direction Accompagnement des Territoires

**RAPPORT N°20**

Territoire(s): Audois, Calaisis, Montreuillois-Ternois, Artois

**Contractualisation**

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2023**

#### **ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026**

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 26 septembre 2022, a adopté à l'unanimité la délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation avec les acteurs des territoires pour la période 2023-2026.

Depuis près de 18 ans, le Département accompagne par la contractualisation des projets territoriaux qui répondent aux besoins des habitants et s'adaptent aux réalités diversifiées du Pas-de-Calais.

Les nouveaux contrats contribuent à cet objectif de proximité et d'adaptation de l'action publique tout en intégrant les priorités des cosignataires, traduites pour le Département au travers des 3 pactes départementaux. Ils intégreront également les trois orientations transversales, marqueurs du mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux des partenaires, la rédaction des contrats de territoires est conclue avec les intercommunalités, les communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supra-communal ainsi que les structures tierces (les syndicats mixtes, associations, ...).

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet sont fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés dans le cadre d'une enveloppe d'autorisation de programme du « Fonds d'innovation territorial ».

Le présent rapport propose donc d'adopter 6 contrats de territoires et de les décliner de manière opérationnelle par 7 fiches opérations jointes en annexe au présent rapport.



Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers :

Le contrat avec la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers vise particulièrement à soutenir l'attractivité et l'amélioration de la qualité du cadre de vie tout en préservant les ressources naturelles, à poursuivre la transition vers une mobilité structurée et plus durable, et à renforcer les synergies en matière de cohésion sociale et d'accompagnement au numérique.

- Opération « Construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Calais »

Le territoire de la Communauté d'agglomération compte actuellement deux piscines pour un potentiel de plus de cent mille habitants, et 1 328 m<sup>2</sup> de bassin alors que le besoin théorique est du double. Cette carence se fait d'autant plus ressentir que la demande se renforce, notamment en termes d'apprentissage de la natation pour les scolaires. L'intercommunalité s'est donc engagée dans la construction d'un centre aquatique à vocation mixte, tourné principalement vers les activités d'apprentissage et sportives.

Desservant notamment l'ouest du territoire, les installations seront implantées dans un quartier inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville. L'agglomération a la volonté de faire de cet équipement un modèle en matière d'impact environnemental, en allant bien au-delà des normes énergétiques réglementaires (bilan carbone et GES vertueux).

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant à soutenir le développement des territoires et les grands projets, à promouvoir la santé à tous les âges de la vie, à rendre accessible à tous les pratiques sportives et à proposer une offre diversifiée, de qualité et de proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane :

Le contrat avec la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) vise principalement à conforter la qualité de vie des habitants, à mobiliser les ressources en faveur de l'inclusion et à renforcer le rayonnement et l'attractivité du territoire de l'agglomération.

- Opération « Développement de l'intermodalité au profit notamment des zones d'activités de Nœux-les-Mines »

Dotée des compétences « création, aménagement et entretien des voiries et parcs de stationnement d'intérêt communautaire », la CABBALR a engagé l'élaboration d'un schéma d'aménagement des pôles gares.

Situé à proximité du centre-ville, du quartier « Terre Noeue » classé prioritaire dans la politique de la ville et du site de « Loisinord », le pôle gare de Nœux-les-Mines dessert également plusieurs zones d'activités économiques dont celle partagée avec la commune voisine de Labourse.

L'opération consiste en la création d'un ensemble d'aménagements et de cheminements pour favoriser l'intermodalité et sécuriser les déplacements vers les zones d'activités. En plus des déplacements professionnels, ces liaisons faciliteront également

celles de tous les usagers pour rejoindre les commerces et services du centre-ville, les établissements scolaires, les équipements commerciaux et de loisirs.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant à soutenir le développement des territoires, à valoriser et préserver les ressources et espaces naturels, à favoriser les nouvelles pratiques de mobilité ou à promouvoir la santé à tous les âges de la vie, il est proposé d'attribuer une subvention de 180 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- Opération « Requalification du Parc du Quinty – Beuvry »

Implanté à Beuvry, aux portes de la ville de Béthune, le Parc du Quinty est un jardin fortement attaché à l'histoire du territoire et notamment à celle de la confrérie des Charitables depuis huit siècles.

Tombé en désuétude, le parc a été reconnu d'intérêt communautaire en 2023 suite à l'interpellation de la confrérie et à une étude du CAUE ayant permis d'identifier les travaux de requalification.

L'agglomération a retenu un scénario d'aménagement global comprenant la mise en sécurité du site, l'aménagement des cheminements piétonniers et paysagers, la collecte des eaux de ruissellement, la réfection des éléments d'architecture d'intérêt historique ou encore l'intégration d'une signalétique pédagogique.

Véritable poumon vert urbain, le parc du Quinty dispose également d'un rayonnement touristique important qui sera valorisé par l'office de tourisme intercommunal.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions du Pacte des Solidarités Territoriales, visant en particulier à soutenir le développement des territoires, à contribuer à la préservation des ressources et des espaces naturels, et à soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires, il est proposé d'attribuer une subvention de 75 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes des 7 Vallées :

Le contrat avec la Communauté de communes des 7 Vallées vise particulièrement à favoriser l'épanouissement de la jeunesse, à déployer un projet de développement social à l'échelle du territoire (en lien avec la Convention Territoriale Globale), à promouvoir une mobilité durable et solidaire, et à consolider le rayonnement touristique des 7 Vallées en valorisant ses ressources naturelles et patrimoniales.

- Opération « Requalification du bassin de canoë-kayak de la base de Beaurainville »

Équipement sportif structurant du territoire des 7 Vallées, la base de canoë-kayak de Beaurainville est à la fois un site d'éducation au sport et un atout de la stratégie de développement touristique. Inscrite depuis 2016 au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), la base va être une nouvelle fois mise en valeur à l'occasion des prochains Jeux Olympiques à travers la labélisation du territoire « Terre de jeux 2024 ».

A cet effet, l'intercommunalité a engagé un programme de travaux de réhabilitation comportant deux phases : une première consacrée à la mise en conformité des installations afin qu'elles respectent la préservation des continuités écologiques des milieux naturels ; et une seconde de réaménagement, qui doit permettre de pérenniser les différentes activités sportives dont en particulier celles pratiquées sur le bassin de slalom.

A l'issue d'une étude préalable et d'une phase d'acquisition foncière nécessaire à la réalisation des interventions, les berges de la Canche seront protégées par l'aménagement d'épis artificiels tandis que de nouvelles portes seront implantées sur le parcours de slalom.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions du pacte des réussites citoyennes et du pacte des solidarités territoriales, en particulier les ambitions visant à rendre accessible à tous les pratiques sportives et à proposer une offre diversifiée, de qualité et de proximité, à valoriser et préserver les espaces naturels, il est proposé d'attribuer une subvention de 262 860 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

#### Contrat de territoire avec la Communauté de communes du Ternois :

Le contrat avec la Communauté de communes du Ternois vise à accompagner le territoire dans sa transition écologique et à lui permettre d'être durablement attractif par la valorisation de ses ressources, à relever le défi de l'équité territoriale par le renforcement de l'accessibilité aux services et à conforter les synergies en matière de cohésion sociale.

##### - Opération « Reconversion d'un bâtiment en hôtel de la formation »

Au regard de l'offre de formation locale limitée, Ternois Com a engagé une réflexion avec les principaux acteurs locaux dont l'ADEFI Mission Locale et le Département, et a décidé de reconverter les anciens locaux du siège de l'intercommunalité en un « hôtel de la formation » qui, à terme, proposera des espaces et services pour les organismes souhaitant s'implanter, ainsi que des lieux adaptés pour organiser des sessions de formation à l'attention de tous les publics.

Après la déconstruction et le réaménagement des 1 500 m<sup>2</sup> de bâtiment répartis sur deux étages, cet équipement proposera des locaux techniques, neuf salles de formation, deux plateaux techniques, des bureaux et équipements numériques permettant aux usagers de bénéficier à la fois d'espaces professionnels collectifs et de conserver une qualité d'accueil personnalisé et confidentiel, et d'outils de formation innovants.

Considérant que ce projet répond à plusieurs ambitions des trois pactes départementaux, en particulier les ambitions visant à soutenir l'aménagement et le développement des territoires, à assurer une proximité des services au quotidien, à faire de l'éducation un levier d'égalité, et à accompagner les publics les plus fragiles vers l'autonomie et notamment les jeunes qui sont au cœur de l'action départementale, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € à la Communauté de communes du Ternois, pour le compte de la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise et en vertu de la convention de mandat signée le 4 août 2021, par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

#### Contrat de territoire avec la Commune d'Aire-sur-la-Lys :

Le contrat avec la Commune d'Aire-sur-la-Lys vise à maintenir l'attractivité de ce pôle supérieur de centralité tout en intégrant une démarche d'adaptation au changement climatique, et à structurer et coordonner la réponse sociale pour les habitants de la commune et de ses environs.

##### - Opération « Renaturation urbaine de l'îlot Saint Jean-Baptiste »

Après la reconversion de l'ancien hôpital Saint Jean-Baptiste en pôle social et culturel, la commune souhaite poursuivre son programme de revitalisation urbaine en

s'engageant dans la renaturation du cœur de l'îlot de ce quartier de la vieille ville, classé prioritaire dans la géographie de la politique de la ville.

En plus de la végétalisation d'un espace public du centre-ville, cette démarche intégrée va permettre de répondre simultanément à plusieurs enjeux :

- hydraulique, avec la proximité de la Lys qui est particulièrement sensible aux phénomènes d'inondation ;
- patrimonial, par le choix de matériaux et d'aménagements adaptés aux caractères architectural et paysager ;
- de mobilité, car cet îlot proposera de nouvelles voies douces pour les piétons et cyclistes, une nouvelle desserte routière améliorant la sécurité, ainsi que la création d'une nouvelle aire de stationnement paysagère intégrant la gestion des eaux (pluviales et inondations) et des équipements destinés aux personnes à mobilité réduite ou encore à l'électromobilité (bornes de recharge) ;
- d'amélioration du cadre de vie, car la reconversion de cette friche urbaine va permettre aux habitants de disposer d'un parc urbain aéré, à la fois lieu récréatif et de connexion avec les nombreux équipements et services environnants.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales visant à accompagner les grands projets des territoires en tenant compte des enjeux climatiques, à préserver les ressources naturelles essentielles, et à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population, il est proposé d'attribuer une subvention de 460 836 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune de Fauquembergues :

Le contrat avec la Commune de Fauquembergues vise à moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, mobilités douces...), à valoriser le patrimoine historique de la commune et poursuivre le développement urbain de façon cohérente et maîtrisée.

- Opération « Aménagement d'une liaison apaisée entre le centre et la ville haute »

La commune s'est engagée dans un programme de rénovation urbaine comprenant une première opération destinée à améliorer et sécuriser la desserte du haut du bourg-centre où se concentrent un grand nombre d'équipements et de services.

Les aménagements envisagés devraient permettre de fluidifier la circulation des véhicules, d'augmenter la capacité de stationnement aux abords immédiats des équipements, de sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes et de réduire la place du minéral pour favoriser la désimperméabilisation et la végétalisation des espaces publics.

Ces travaux prévoient notamment l'usage de matériaux drainants et la plantation de bandes végétalisées, l'ensemble permettant une meilleure gestion des eaux pluviales ; mais aussi l'effacement des réseaux aériens, la matérialisation des cheminements piétonniers et cyclistes, le passage de la rue en zone 30 et la création d'un parking qui garantiront la sécurité de l'ensemble des usagers.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales visant à favoriser les nouvelles pratiques de mobilité et à valoriser et préserver les espaces naturels et paysages, ainsi qu'à l'ambition du pacte des réussites citoyennes visant à rendre accessible à tous les pratiques culturelles et sportives, il est proposé

d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération Grand Calais Terre & Mer et de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, les Communautés de communes des 7 Vallées, du Ternois, et les Communes d'Aire-sur-la-Lys et de Fauquembergues, les contrats joints en annexes au présent rapport ;
- d'attribuer à la Communauté d'agglomération Grand Calais Terre & Mer, une subvention de 500 000 € pour son projet de construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Calais ;
- d'attribuer à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, des subventions de 180 000 € et 75 000 € pour ses projets de développement de l'intermodalité au profit notamment des zones d'activités de Nœux-les-Mines et de requalification du Parc du Quinty de Beuvry ;
- d'attribuer à la Communauté de communes des 7 Vallées, une subvention de 262 860 € pour son projet de requalification du bassin de canoë-kayak de la base de Beaurainville ;
- d'attribuer à la Communauté de communes du Ternois, en tant que mandataire du projet, une subvention de 200 000 € pour le projet de reconversion d'un bâtiment, propriété de la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise, en hôtel de la formation ;
- d'attribuer à la Commune d'Aire-sur-la-Lys, une subvention de 460 836 € pour son projet de renaturation urbaine de l'îlot Saint Jean-Baptiste ;
- d'attribuer à la Commune de Fauquembergues, une subvention de 200 000 € pour son projet d'aménagement d'une liaison apaisée entre le centre et la ville haute ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les Communautés d'agglomération Grand Calais Terre & Mer et de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, les Communautés de communes des 7 Vallées, du Ternois, et les Communes d'Aire-sur-la-Lys et de Fauquembergues, les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-300J01	2324//9030	Fonds d'innovation territorial - Culture, jeunesse, sports et loisirs	1 795 860,00	762 860,00	762 860,00	0,00
C05-501A01	2324//90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	4 332 182,85	1 365 000,00	1 115 836,00	249 164,00

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY